

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO

LIBRARY

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (p. 1-5)

Software et hardware
ou la revanche de l'intelligence sur la machine

VI - Le développement du "process control"

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (p. 6-11)

Un problème institutionnel : la nouvelle Commission; L'exposition universelle d'Osaka; Le rapport de la Commission sur l'emploi; L'accord commercial CEE-Yougoslavie; Propositions dans le secteur des transports; L'évolution du marché de l'énergie.

- EUROFLASH (p. 12-38)

Sommaire analytique, p. 12

Index alphabétique, p. 37

N° 557 - 1er Avril 1970

00 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

~~LT~~

RS

~~SD~~

~~TE~~

~~TR~~

~~DS~~

MO



OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

Tél. : 704.53.20

Télex :

MUNDI-PARIS

27 989

CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	Guy de SAINT CHAMAS
<i>Service Études et Documentation</i>	Alain-Yves BUAT
<i>Institutions Européennes</i>	Rudiger BARTHAUER
	Gabriela KAHLLIG
	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

LA LETTRE DE LA SEMAINE

Les constants perfectionnements apportés aux ordinateurs, surtout depuis deux ou trois ans, ont ouvert à ces machines tout un champ d'utilisations nouvelles. En effet, celles-ci ne se contentent plus, si l'on peut dire, de procéder aux calculs scientifiques ou d'accomplir de simples tâches de gestion, elles sont désormais capables d'intervenir directement dans les processus industriels - et cela "en temps réel" (voir "Lettre" N° 556). Un exemple fort instructif à cet égard est celui qu'offrent les raffineries de pétrole.

Dans ces usines, le traitement du "brut" s'effectue conformément à un certain nombre de schémas quasi ne varietur, et l'objectif est que les opérations nécessaires se déroulent toujours dans les mêmes conditions. L'ordinateur qui y est chargé du contrôle des processus industriels ne réclame donc aucun équipement périphérique particulier : il n'a pas à répondre à des questions venues de l'extérieur et n'est donc pas équipé de terminaux destinés à cet usage. L'essentiel est que son unité centrale soit constamment reliée à tous les appareils dont la surveillance lui incombe : c'est là une simple question de câblages ne présentant aucune difficulté particulière. Une série d'instruments de mesure indiquent en permanence les pressions, les températures, les dilatations, etc ..., toutes données qui se trouvent intégrées à la mémoire centrale.

Les choses se compliquent cependant quand il s'agit d'établir le programme en fonction duquel travaillera la machine. Il s'agit évidemment d'y introduire ce qui peut être "normal" dans la marche de la raffinerie, mais aussi tout ce qui peut être "anormal", c'est-à-dire tous les signaux qui doivent déclencher - en temps réel - les corrections et ajustements nécessaires. En d'autres termes, ce programme ne s'apparente que très peu aux programmes généraux de gestion susceptibles d'être plus ou moins utilisés par des industries différentes. Ici, tout doit être "sur mesure", adapté aux particularités techniques, climatiques, etc... de l'installation concernée.

A l'expérience, il apparaît que l'établissement d'un tel programme (ou ensemble de programmes) est particulièrement délicat, et qu'il représente un travail préparatoire long et difficile. En revanche, une fois le programme correctement établi il n'exige que peu d'entretien et d'adaptation, du fait de la répétition à l'identique des opérations programmées.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les ordinateurs faits pour le contrôle - et éventuellement la direction - des processus industriels, soient généralement beaucoup moins coûteux (de \$ 100000 à 200.000) que ceux dont l'objet est le calcul scientifique ou le travail de gestion. Avec un correctif cependant plus rigoureux est le sens donné à la notion de temps réel, plus immédiate doit être la réaction de la machine, et plus le prix de celle-ci est élevé.

Il n'est pas rare en effet que constructeurs et utilisateurs se satisfassent d'une simple approximation de "temps réel". Au lieu de réagir en une infinitésimale fraction de seconde, l'ordinateur le fait avec un délai qui peut être plus ou moins important, et l'on assiste alors à un glissement dans la signification de l'expression "temps réel". La réservation des places d'avion par un système à base d'ordinateur offre un bon exemple de ce glissement. Que demande en effet un voyageur à une compagnie aérienne ? Il veut savoir s'il aura ou non une place sur tel avion, c'est-à-dire que pour lui, l'immédiat se mesure en secondes, voire en minutes. Pourtant, on parle encore ici d'une réponse en temps réel. Finalement, le temps réel effectif ne constitue ainsi un impératif absolu - hormis les cas particuliers tels que le contrôle de la trajectoire d'un engin astronautique - que pour le contrôle des processus industriels.

Plus récents dans leur développement que les autres types d'équipements pour le traitement électronique de l'information, les ordinateurs voués à cette dernière tâche n'en progressent pas moins dans les directions les plus diverses. C'est ainsi que certaines compagnies de chemin de fer ont entrepris, pour améliorer les conditions de leur trafic, de passer, à une cadence plus ou moins rapide, du "block-system" utilisé jusqu'à présent à l'ordinateur. A l'aide du "block system", qui représente déjà un degré élevé d'évolution, on est assuré qu'un tronçon donné de voie est efficacement protégé par des feux : si quoi que ce soit d'anormal s'y produit, le passage au feu rouge à ses deux extrémités est automatiquement effectué par coupure des circuits électriques.

Ce système a donné toute satisfaction tant que le volume du trafic et la cadence des convois n'avaient pas franchi un certain seuil de densité. Mais dès lors que la croissance du trafic, la multiplication des convois et la persistance de différentes vitesses entre eux ont entraîné le franchissement de ce seuil, le point faible du block system est devenu évident : en effet, ce procédé impose le maintien entre deux convois successifs d'une distance déterminée, indépendante de leur vitesse relative.

L'avantage d'un système reposant sur l'utilisation d'un ordinateur travaillant en temps réel est précisément qu'il permet de suivre très exactement ce qui se passe réellement sur les voies, immédiatement, à tout instant, car la machine est constamment à même de calculer l'écart réel entre deux convois compte tenu de leur vitesse respective. C'est donc en fonction d'une situation concrète caractérisée par sa rapide et permanente évolution qu'elle détermine si un convoi peut passer ou doit attendre. Résultats ? Une étude récente menée en France sur une ligne à très haute cadence de trafic (Paris-Dijon) conclut qu'avec le concours d'un ordinateur travaillant en temps réel, il est possible d'augmenter de 50% le nombre des convois.

On comprend tout l'intérêt d'un tel accroissement quand on sait quel casse-tête représente pour toutes les entreprises ferroviaires la combinaison du passage de trains de voyageurs très rapides, de trains de banlieue plus fréquents mais moins rapides, et de trains de messageries dont les vitesses s'échelonnent aussi du plus lent au plus rapide.

De même, à l'aide d'un ordinateur travaillant en temps réel, il devient possible d'accélérer ou de ralentir la cadence de lancement des rames de metro en fonction du nombre des entrées de voyageurs enregistrées (électroniquement) sur les quais. Ce sont là, d'ailleurs, des techniques de régulation du trafic ferroviaire en usage depuis un certain temps déjà en URSS et au Japon.

Quant au développement des ordinateurs dans une autre direction, celle de leur emploi pour la conduite régulière des machines-outils, la question reste encore posée de savoir s'il entre dans la catégorie du "process control", ou contrôle des processus industriels. Les avis sur ce point sont partagés. Toujours est-il que le nombre des machines-outils à commande numérique programmées par ordinateur s'accroît rapidement, en particulier aux Etats-Unis. Grâce à quoi le degré atteint dans l'automatisation défie l'imagination : témoin la construction, sous la conduite exclusive d'un ordinateur, d'un bloc-moteur complet.

Jusqu'à présent, les ordinateurs de contrôle des processus industriels n'ont pas bénéficié du prestige qui s'attache aux énormes machines affectées à la gestion. Dans les statistiques, il est même souvent difficile de les différencier des autres types d'ordinateurs. D'autant plus que si un certain nombre d'entre eux sont construits spécialement pour intervenir dans un processus industriel, d'autres peuvent aussi jouer ce rôle, et le jouent effectivement bien que leur première raison d'être soit le "general purpose" - tous usages.

Selon la compagnie américaine Diebold, au 1er janvier 1969 les Etats-Unis avaient en service 6.913 "monitoring and control computers", c'est-à-dire, en fait, machine de direction des processus industriels, ainsi que 3.865 "general purpose computers" - ordinateurs de gestion ou scientifiques aptes à être utilisés pour le contrôle des processus industriels. Or le total des ordinateurs en service aux Etats-Unis était à la même date de 55.606; on voit ainsi la part déjà importante prise par les nouveaux venus. De plus ces "monitoring and (process) control computers" se répandent plus vite que les ordinateurs destinés à d'autres usages. En juillet 69, on en trouve en effet 9.547 à être installés - auxquels s'ajoutent 4.697 ordinateurs de gestion ou scientifiques pouvant intervenir dans les processus industriels - sur un total d'ordinateurs en service passé à 61.977. Et, dans les milieux américains spécialisés, on estime que cette progression ne fera que s'accélérer.

En Europe, c'est surtout en République Fédérale que l'on semble avoir pris le plus tôt conscience des avantages nombreux susceptibles d'être apportés dans toutes les opérations de production proprement dite par l'intervention directe d'ordinateurs travaillant en temps réel. Si l'on se réfère aux prévisions établies fin 68 par les professions de divers pays industrialisés, on constate que le marché de ces ordinateurs a dû représenter en 1969 un chiffre d'affaires de \$115 millions en Allemagne, 91 en France, 67,4 en Grande-Bretagne et 50,8 seulement en Italie.

Cette promptitude de compréhension manifestée par les milieux d'affaires allemands se traduit clairement dans les faits . Alors que pour les autres types d'ordinateurs, le marché de la République Fédérale est largement dominé par les matériels américains, les constructeurs nationaux l'emportent très nettement pour tout ce qui touche au contrôle de la production. En 1969, le groupe Siemens détenait plus de 40% de ce marché (notamment avec son Siemens 201) et le groupe AEG-Telefunken environ 25 % (notamment avec son Telefunken 60-10). Un autre signe de la vitalité dans ce pays de cette branche bien particulière est une cadence d'expansion des ventes qui atteint un taux annuel de quelque 30 %, très supérieur par conséquent au taux moyen enregistré pour l'ensemble - et impliquant de surcroît des ventes substantielles à l'étranger.

Dans les autres pays membres de la Communauté Européenne, les choses semblent aller sensiblement moins vite, ce qui signifie que l'on n'y est guère plus avancé dans le domaine du process control que dans celui du general purpose. Voilà qui suffit à expliquer l'insistance mise par la Commission de Bruxelles à faire figurer l'informatique parmi les objectifs prioritaires de la coopération scientifique et technologique, ainsi que la mise en chantier d'un projet souvent appelé un peu vite sans doute, projet d'ordinateur européen. De quoi s'agit-il exactement ?

Sous l'impulsion de la Commission et avec l'approbation plus ou moins enthousiaste de leurs gouvernements, les cinq principaux constructeurs d'ordinateurs du Marché Commun ont entrepris l'étude des possibilités qu'ils auraient de réaliser en commun un très gros calculateur, d'une dimension au moins équivalente aux machines américaines les plus importantes. Ces constructeurs, qui sont Siemens et AEG-Telefunken pour la République Fédérale, Olivetti pour l'Italie , Philips pour les Pays-Bas et la CII pour la France, ont en outre pris contact avec le premier constructeur d'Europe occidentale, la compagnie britannique ICL (International Computer Ltd), pour l'inviter à participer à leurs travaux. Il est certain que cette démarche, qui a reçu un accueil positif, revêt sur le plan politique une incontestable importance. On peut toutefois se demander si cette importance est la même sur le plan technique et industriel.

A vrai dire, et pour autant que l'on soit exactement informé, il n'existe pas seulement un projet "européen", mais deux : l'un à moyen terme (pour les années 75) et l'autre à long terme (pour les années 80). Or il n'est pas question que le groupe britannique s'associe au premier. En effet ce constructeur a déjà réalisé, avec sa série 1900 un matériel d'une haute qualité, qu'il compte perfectionner encore et exploiter au maximum dans les années qui viennent - même s'il abandonne effectivement, comme il l'a annoncé, le dernier et le plus puissant des appareils de cette série, le 1908 A. Au contraire, pour les cinq de la Communauté, si ce premier projet doit prendre corps, tout est à faire. Il paraît peu concevable qu'une association satisfaisante puisse se bâtir dans une telle inégalité des apports initiaux.

En revanche, pour le second projet, il n'est pas absolument exclu qu'une base d'accord puisse être défini e pour un travail en équipe, surtout si les gouvernements intéressés prennent en charge une partie des frais d'études et de développement, et

si la Commission de Bruxelles y pousse avec persévérance. Bien des questions se posent néanmoins. La mise au point d'un software capable d'égaliser, sinon de dépasser celui que les Américains auront élaboré en 1980 peut-elle s'effectuer en commun par six constructeurs dont aucun n'est habitué à travailler avec les autres ? Une répartition des tâches est-elle possible ? Et alors sur quelles bases ? Or, en l'état actuel de la question, rien ne permet de penser que ces questions préliminaires aient été posées et, à plus forte raison, résolues.

Au surplus, les cinq du Marché Commun sont étroitement liés, en matière d'ordinateurs, par des accords de licence avec les constructeurs américains : Siemens avec RCA, AEG-Telefunken et Olivetti avec General Electric, Philips avec IBM et Sangama Electric, et CII avec Xerox Data Systems. Si bien que le seul constructeur important d'ordinateurs qui, en Europe, soit vraiment indépendant des Etats-Unis (sauf pour les composants) est précisément le britannique ... Pour les dirigeants d'ICL, et sous réserve de modifications politiques importantes en Europe, ces partenaires qui s'offrent à lui sont-ils vraiment, sont-ils suffisamment "européens" et indépendants des Américains ? Paradoxalement, c'est par cette question assez embarrassante qu'ils pourraient bien entamer le dialogue.

Cela étant, on voit que parler du "projet d'ordinateur européen" comme si même son principe était déjà admis et décidé, ce n'est guère, présentement, que recourir à la méthode Coué pour chercher à transformer un rêve en réalité.

UN PROBLEME INSTITUTIONNEL : LA NOUVELLE COMMISSION. - Maintenant que la crise politique italienne est en voie de solution, le Conseil de Ministres des Affaires Etrangères qui se réunira le 20 avril à Luxembourg apportera sans aucun doute du neuf dans l'affaire de la composition de la Commission. En effet, à compter du 1er juillet 1970, la Communauté doit être dotée d'un nouvel "Exécutif" - ce qui implique essentiellement : (1) la réduction de 14 à 9 du nombre des membres de la Commission; (2) la nomination d'un nouveau Président.

C'est là, pour trois raisons au moins, un problème plus important qu'il ne peut paraître à première vue. Tout d'abord, la Commission mise en place à cette date sera appelée à jouer un rôle essentiel dans la négociation d'élargissement de la Communauté, soit qu'elle soit elle-même chargée de négocier tout le volet économique du dossier, soit qu'elle se voit confier la fonction capitale de "conseiller" et de "guide".

En second lieu, le nombre des membres que comprendra la prochaine Commission commandera le nombre des membres de la Commission "élargie" qui devra être constituée après une éventuelle adhésion des candidats. En effet si, dans une Communauté à Six, on maintient à 14, comme à présent, le nombre des Commissaires", cela signifie sans doute le porter à 21 dans une Communauté à Dix. Mais c'est alors le problème de l'efficacité de l'institution qui se pose. Une Commission comptant plus de 20 membres, c'est presque un parlement. Ce qui signifie qu'elle court un sérieux risque de voir s'atténuer, voire disparaître sa force de persuasion et sa capacité d'initiative.

En troisième lieu, on en arrive, dans la vie institutionnelle de la Communauté, à un moment important : l'époque est proche, très proche même, où le Conseil de Ministres sera une institution siégeant en permanence - 3 ou 4 jours sur sept - à Bruxelles. L'accroissement du rôle du Comité des Représentants Permanents - en fait, de véritables "Ministres des Affaires Européennes" - est tout à fait symptomatique. Face à cette institution, essentiellement politique, et face à une seconde institution également politique (le Parlement Européen dont les pouvoirs de contrôle vont s'étoffer), il reste à déterminer si la Communauté a besoin d'un troisième pouvoir politique, la Commission, ou si celle-ci devient, comme le mouvement semble en être amorcé, un "super secrétariat". Il n'y a d'ailleurs aucun arrière-plan péjoratif dans cette expression : un "super secrétariat" de l'Europe pourrait fort bien être composé de très hauts fonctionnaires, de spécialistes incontestables, mais sans vocation politique.

C'est là un choix capital offert aux Etats membres. En plus de dix ans d'existence, il est bien clair qu'une érosion s'est produite dans l'énergie et la capacité politique de la Commission, et la tentation peut être grande pour certains de "constater" officiellement cette érosion. Mais il est non moins clair qu'une opération de ce genre conduirait inévitablement à un changement dans la répartition

des compétences au sein des institutions communautaires. Le tout est de savoir et de décider en pleine connaissance de cause si un fonctionnement optimum est assuré par un dialogue Conseil/Commission - dialogue contrôlé, voire arbitré, par le Parlement - ou s'il l'est par un dialogue Conseil/Parlement, la Commission - tout en gardant un droit d'initiative - se voyant charger d'une mission moins politique et plus technique.

Pour le moment, divers indices permettent de penser - mais il ne s'agit que d'indices - que le principe de la "rotation", élément essentiel du Traité de fusion des Exécutifs, sera appliqué. En d'autres termes que Jean Rey, Président de la Commission depuis trois ans, sera remplacé. Il serait singulier, il est vrai, qu'après avoir adopté solennellement ce principe, les Six laissent en place la même personnalité pendant cinq ou six ans. Cependant, en raison de la conjoncture belge (susceptibilités à vif entre Flamands et Wallons) et dans l'hypothèse où le nombre des membres de la Commission reviendrait à 9, on se heurte à un sérieux obstacle, car il ne pourrait alors y avoir qu'un seul Commissaire belge. Pour résoudre cette difficulté, d'aucuns suggèrent que Jean Rey soit maintenu à la Commission sans en occuper la Présidence, mais en se voyant confier la responsabilité de la négociation avec la Grande-Bretagne.

Voilà qui paraît un peu simpliste. D'abord parce qu'il est douteux que le nouveau Président de la Commission ne veuille pas exercer la plénitude de ses fonctions et garder la haute main sur la négociation (au cas où la Commission en serait chargée). Et ensuite parce que dans le choix de la procédure de négociation, il est tout de même peu probable que les Etats-membres se déterminent en fonction d'un "problème de personnes".

En fait, on attend - on espère - que Rome soumettra à l'agrément du Conseil le nom d'un candidat que celui-ci puisse retenir à l'unanimité. C'est d'ailleurs là, en quelque sorte, un devoir pour le gouvernement italien puisqu'il y a trois ans, au moment de la fusion des Exécutifs, il a fait savoir qu'un Italien devrait succéder à Jean Rey. Le nom d'Emilio Colombo recueillerait évidemment tous les suffrages, mais l'intéressé, qui mène sur le plan national la brillante carrière que l'on sait, est encore loin d'avoir fait acte de candidature.

En cas de "défaillance" italienne, les regards devraient se tourner vers Paris. La France souhaite-t-elle la présidence de la Commission ? Rien n'est moins sûr. En outre, dans la perspective de la négociation avec la Grande-Bretagne, un tel geste risquerait de créer une situation délicate, surtout si la personnalité présentée avait pleinement épousé les vues du Général de Gaulle sur la question dans le passé.

Reste une troisième solution, que l'on commence à évoquer avec une certaine insistance. En l'absence de candidats italien et français, la Présidence de la Commission pourrait aller à un Luxembourgeois, en l'occurrence Gaston Thorn, actuel Ministre des Affaires Etrangères du Grand Duché. L'homme est doué de grandes capacités, il jouit d'un indéniable crédit dans tous les Etats membres et il a prouvé ses qualités de négociateur lors du renouvellement de la Convention de Yaoundé avec les Etats africains et malgache. L'idée est donc séduisante, sous réserve que la "rotation" se ferait alors à l'intérieur du Benelux qui, en principe, est considéré comme un unique Etat membre.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'OSAKA. - L'anniversaire de la signature des Traités de Rome - le 25 mars 1970 - a été marqué par une "journée de l'Europe" dans le cadre de l'exposition universelle de 1970, à Osaka. A cette occasion Jean Rey, Président de la Commission, et Pierre Harmel, Président en exercice du Conseil, se sont rendus au Japon où ils ont rencontré l'Empereur ainsi que le Premier Ministre Eisaku Sato. Les perspectives de l'accord commercial CEE-Japon ont été évoquées au cours de ces conversations.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EMPLOI. - Ce compte rendu des travaux prospectifs récemment menés dans les Etats membres et au niveau communautaire dans le domaine de l'emploi fait suite à une décision prise par le Conseil en Mars 1969. La Commission devait informer le Conseil sur les différentes possibilités et sur les problèmes de l'emploi dans une série de perspectives essentielles : politique économique à moyen terme, charbon, acier, Euratom, secteurs industriels, recherches méthodologiques, etc ... Le première partie du rapport concerne les travaux entrepris par les Etats membres et donne une vue d'ensemble, arrêtée au mois de septembre 1969. Elle fournit des renseignements sur les organismes nationaux chargés de faire des prévisions, sur la portée et la ventilation de celles-ci, sur les applications entreprises, les résultats obtenus et les améliorations envisagées.

Dans une deuxième partie - beaucoup plus brève - le rapport énumère et commente les travaux poursuivis par la Commission là où figurent des prévisions d'emploi : politique économique à moyen terme, études sectorielles (notamment en agriculture), CECA, construction navale.

L'ACCORD COMMERCIAL CEE-YOUGOSLAVIE. - L'accord commercial non préférentiel entre la Communauté et la Yougoslavie entrera en vigueur le 1er mai 1970. Il vient d'être signé à Bruxelles par M. Toma Granfil, membre du Conseil Exécutif fédéral de Yougoslavie d'une part, et de l'autre M. Pierre Harmel, Président en exercice du Conseil des Six, et Jean Rey, Président de la Commission. Conclu pour cinq ans, cet accord est l'aboutissement d'un processus engagé en janvier 1965 par des conversations exploratoires. La première phase des négociations proprement dites a débuté le 15 octobre 1968 et a été suivie par une seconde phase en 1969, après que le Conseil ait confié à la Commission un plus large mandat. Enfin, la troisième phase s'est achevée sur le paraphe des textes le 6 février 1970. C'est la première négociation à se conclure depuis que la politique commerciale commune a été mise en vigueur le 1er janvier 1970.

Cet accord comporte, outre un préambule, 10 articles ainsi que deux annexes concernant les réductions tarifaires, un protocole et son annexe relatifs à l'aménagement du prélèvement communautaire applicable aux gros bovins, et cinq lettres précisant certains aspects des relations commerciales entre la CEE et la Yougoslavie. Sur le plan tarifaire, les deux parties ont décidé la mise en oeuvre immédiate, pour un certain nombre de produits tant industriels qu'agricoles, des abaissements prévus dans le cadre du Kennedy-round.

En ce qui concerne le "baby beef", la Communauté aménagera le prélèvement dans le cadre d'une coopération permanente entre les deux parties. L'abattement de ce prélèvement, en fonction d'un calendrier et du rapport entre le niveau de prix du marché et du prix d'orientation, atteint dans certains cas 25 points. Cependant, au cours de la troisième année, les abattements seront inférieurs à ceux prévus pour les deux premières années. Cet aménagement vise essentiellement à donner à la Yougoslavie un avantage d'ordre financier, mais non commercial. Aussi a-t-il été convenu que ce pays prendra toutes mesures utiles pour que le prix d'offre franco-frontière, majoré du droit de douane et du prélèvement réduit, demeure à un niveau équivalent à celui qui résulte de l'application du prélèvement normal.

L'accord prévoit également, en cas de perturbation ou de menace de perturbation du marché de la viande, des consultations entre les parties ainsi que la possibilité pour la Communauté de prendre des mesures de sauvegarde. Cette formule est importante dans la mesure où elle pourrait être "dérivée" pour aboutir à un accord commercial non préférentiel avec l'Argentine, également candidate à un tel accord et dont le problème principal est celui des exportations de viande congelée et réfrigérée vers la CEE. La Commission a tout récemment adressé au Conseil une note dans laquelle elle se prononce en faveur de l'ouverture de négociations avec Buenos Aires.

Les articles 1 à 3 de l'accord précisent le champ d'application du traitement de la nation la plus favorisée. Les parties s'accordent le degré le plus élevé de libération qu'elles appliquent de manière générale à l'égard des pays tiers. La Yougoslavie bénéficiera ainsi d'un régime de libération qui concerne déjà 885 positions tarifaires entières, et qui sera progressivement étendu à d'autres produits. En outre, l'accord prévoit sa propre harmonisation avec les accords bilatéraux déjà conclus par les Etats membres avec la Yougoslavie.

Une commission mixte veillera au bon fonctionnement de l'accord et pourra, dans le cadre d'une coopération régulière, formuler toutes suggestions en vue du développement des échanges et créer éventuellement des sous-commissions spécialisées. Pour un certain nombre de produits, des solutions n'ont pas encore pu être trouvées. Ces problèmes seront évoqués lors des réunions de la commission mixte. Il en est ainsi par exemple des produits textiles : il faudra attendre que la Communauté ait une position commune dans ce secteur. Les Yougoslaves, de leur côté, ont déjà fait savoir qu'ils ont l'intention de reposer les problèmes de leurs exportations de maïs, de vin et de tabac.

L'accord définit aussi le cadre juridique des rapports économiques entre la Communauté et la Yougoslavie. Il marque le début d'une période durant laquelle les relations avec la Yougoslavie seront progressivement, puis exclusivement réglées par ses dispositions. Rappelons l'évolution des échanges CEE-Yougoslavie (en \$ millions) :

	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>	<u>Solde</u>
1967	395	660	+ 265
1968	418	740	+ 322
1969 (8 mois)	262	436	+ 174

PROPOSITIONS DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS. - La Commission vient d'adopter trois propositions de Directives relatives à la liberté d'établissement pour les activités non salariées de transport de marchandises par route, de transport de voyageurs par route et de transport de marchandises et de voyageurs par voie navigable. Ces propositions ne visent que la suppression des discriminations fondées sur la nationalité et la reconnaissance mutuelle des titres concernant la moralité et l'honorabilité, la capacité financière et la capacité professionnelle.

A la différence de la plupart des autres Directives, qui libèrent simultanément l'établissement et la prestation de services, celles-ci ne concernent que l'établissement. Cela provient du fait que le chapitre du Traité consacré aux services et le programme général de mise en oeuvre qui en est découlé ne s'appliquent pas aux transports. La libération de ces activités s'inscrit dans le cadre de la politique commune des transports.

L'EVOLUTION DU MARCHÉ DE L'ENERGIE. - La consommation énergétique de la Communauté, après avoir augmenté en 1969 de 7,6 % par rapport à 1968, continuera à croître en 1970, mais à un rythme moins rapide (+ 6%) pour atteindre 766 millions de t. équivalent charbon (tec). Si, à ce chiffre, on ajoute les besoins pour les exportations, les soutes et les usages non énergétiques, on arrive à une consommation totale de 953 millions de tec pour la présente année.

Telles sont les conclusions d'un rapport que la Commission vient de transmettre au Conseil sur la conjoncture énergétique dans la Communauté. La Commission y souligne cependant que si les prévisions pour 1970 n'indiquent aucune modification des grandes tendances observées au cours de la période récente, il faut s'attendre à certaines difficultés d'adaptation à la conjoncture. C'est le cas notamment pour le charbon à coke et le coke.

Dans ce secteur, en effet, les caractéristiques techniques et économiques de la production communautaire ne permettent pas de répondre à une augmentation rapide des besoins, d'autant plus qu'à long terme cette production tend à diminuer. Les stocks de houille et de coke se trouvent par ailleurs assez réduits, et il faudra donc compter avec le maintien des tensions observées en 1969 - à moins que l'on ne réussisse à améliorer les conditions d'offre et d'écoulement, et notamment à orienter vers la cokéfaction des charbons utilisés jusqu'à présent à des fins thermiques dans les centrales électriques. Toutefois, la réduction de la demande des usines sidérurgiques qui pourrait se produire en raison de la diminution continue de la consommation spécifique de coke dans les hauts fourneaux, permettrait un retour vers des conditions d'approvisionnement plus normales. Encore ne faut-il pas négliger que le problème de l'approvisionnement en charbon à coke chez les Six se pose dans le

contexte d'une demande croissante sur le plan mondial, notamment de la part de l'industrie sidérurgique japonaise dont l'activité s'accroît à un rythme spectaculaire. Comme les capacités d'extraction aux Etats-Unis ne peuvent être augmentées de pair avec l'extension des besoins, il est probable que des tensions passagères subsisteront sur le marché mondial du charbon à coke, même si à plus long terme les disponibilités restent suffisantes.

Dans le secteur pétrolier, l'offre a été abondante et a permis de couvrir des besoins dont le taux de croissance reste élevé. La hausse des prix du charbon dans la Communauté ainsi que le détournement vers les cokeries de certains tonnages utilisés jusqu'à présent dans les centrales thermiques, aura cependant pour conséquence une nouvelle modification de la part des différentes énergies primaires dans l'approvisionnement des centrales thermiques. Par ailleurs, on a observé récemment certaines exportations de fuel lourd à basse teneur en soufre vers l'Amérique du Nord, en réponse à une demande accrue résultant des exigences du marché américain en matière de pollution atmosphérique. Si ce mouvement devait revêtir une certaine importance, il pourrait constituer un facteur de tension supplémentaire sur le marché des combustibles destinés aux centrales thermiques de la Communauté.

La part des énergies d'importation dans le bilan énergétique de la Communauté continue à augmenter, mais la diversification des sources d'approvisionnement en hydrocarbures ne cesse de croître, renforçant ainsi la sécurité de l'approvisionnement. Par ailleurs, l'utilisation grandissante de supertankers tend à exercer une influence stabilisatrice sur les coûts de transport du pétrole brut et, dans une certaine mesure, sur le coût de l'approvisionnement. Enfin, la pénétration du gaz naturel se poursuivra et fera de plus en plus nettement sentir ses effets sur le marché des autres énergies.

E U R O F L A S H

- P. 14 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - Belgique: La filiale d'Amsterdam d'IDEAL BUILDING de Londres s'installe à Bruxelles. France: Filiale à Nogent de ZANETTE (Pordenone); MACKENZIE HILL installe une filiale à Paris. Pays-Bas: Filiale à Amsterdam pour TRUSCON de Londres.
- P. 14 - CAOUTCHOUC - Allemagne: Représentation à Hambourg pour la firme yougoslave SAVA RUBBER. Italie: Intérêts suisses dans MARINE UNION GENERAL BOATS de Milan.
- P. 15 - CHAUSSURE - Belgique: Expansion du groupe ERAM à Bruxelles. France: Acquisitions du groupe britannique H. & M. RAYNE à Paris.
- P. 15 - CHIMIE - Belgique: C&F-CHIMIE ouvre une succursale à Bruxelles. France: Concentration autour de SHELL CHEMIE. Luxembourg: Le groupe FARBERWERKE HOECHST développe son holding de Luxembourg.
- P. 16 - CONSEIL ET ORGANISATION - Allemagne: Nouvelle filiale à Düsseldorf du groupe URWICK, ORR & PARTNERS de Londres.
- P. 16 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: LANDER EQUIPMENT de Glasgow crée une filiale à Düsseldorf; Succursale à Cologne pour INDUSTRIE MECCANICHE LOMBARDE de Milan. Belgique: Filiale à Schaerbeek-Bruxelles pour C.T.C. de Göteborg. Côte d'Ivoire: Succursale à Abidjan pour SADEMI de Milan. France: Association HERBERT MORRIS/ JEUMONT-SCHNEIDER dans LINTROL SYSTEMS (FRANCE). Grande-Bretagne: Association à Londres entre JEUMONT-SCHNEIDER et HERBERT MORRIS. Italie: Fusion SADEMI/COGEPI; Naissance de I.R.E.-SIENA. Pays-Bas: Filiale à Rijswijk pour SMITH KLINE INSTRUMENTS de Palo Alto. Yougoslavie: Coopération KÖRTING RADIO WERKE (Grassau) et CORENJE de Valenja.
- P. 18 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: SÜDDEUTSCHE PRÄZISIONS passe sous le contrôle du groupe suisse ADOLPHE SAURER; Filiale commerciale à Düsseldorf pour SMT MACHINE C° de Västerås; Intérêts néerlandais dans BEIKO MASCHINENZUBEHOR de Monchengladbach; Filiale à Francfort pour PORTER PRECISION PRODUCTS de Cincinnati; Succursale à Cologne pour EUROMACCHINE de Milan. Belgique: Filiale industrielle à Vaulx-les-Tournai pour le groupe français POCLAIN. France: Prochaine association WARNER & SWASEY de Cleveland/R.S. STOKVIS de Paris; Représentation commerciale à Paris pour LOTUS CAR SALES de Norwich; Participation croisée entre ACIERS & OUTILLAGE PEUGEOT et QUILLERY. Grande-Bretagne: EUROPEAN HOROLOGICAL IMPORT (Mayo/Devon) représente la firme allemande J. BIDLINGMAIER. Italie: Naissance à Milan de S.I.M.I.S. Pays-Bas: LEIFELD & C° d'Ahlen crée une filiale à Amsterdam. Suisse: Filiale à Genève entre MANURHIN et CABLERIES & TREFILERIES DE COSSONAY.
- P. 21 - EDITION - Belgique: Naissance définitive de MUSIC FOR PLEASURE (BELGIUM). France: Intérêts néerlandais dans ROTOBRITE de Paris. Suisse: Filiale à Winterthur pour OTTO MAIER de Ravensburg.
- P. 21 - ELECTRONIQUE - Allemagne: SYSTEM & TECHNIK (Francfort) prend la représentation de VERMONT RESEARCH de Springfield; COMPUTER SERVICES EUROPA est filiale d'AMERICAN INTERNATIONAL UNDERWRITERS; OPPERMAN HOLDINGS de Londres crée LIMITORQUE à Sulzbach/Sarre; Coopération TIME-SHARE EUROPE DEUTSCHLAND/DIEHL; Coopération VORWERK & C°/OLYMPIA WERKE; Le groupe néerlandais PHILIPS augmente son contrôle sur PHILIPS ELECTROLOGICA d'Eisfeld. Belgique: EUROMEDICO de Luxembourg devient majori-

taire à Bruxelles dans AUTOMATION (CHIMIQUE & NUCLEAIRE. France: Accords HONEYWELL/BULL-GENERAL ELECTRIC. Italie: Association RECOGNITION EQUIPMENT/BANCA NAZIONALE DEL LAVORO; Contrôle britannique pour S.P.L. ITALIA de Milan. Pays-Bas: PHILIPS est associé à AEG TELEFUNKEN, GRUNDIG, ZANUSSI et SONY (notamment) pour la standardisation de cassettes video; VEREINIGTE NEDERLANDSE UITGEVERS BEDRIJVEN devient actionnaire d'INFONET à Amsterdam.

- P. 24 - ENGINEERING - Allemagne: Filiale à Essen pour COMBUSTION ENGINEERING; Coopération entre LURGI et l'entreprise yougoslave TOVARKA KEMICNIH IZDELKOV. Grande-Bretagne: Licence KÖLSCH-FÖLZER-WERKE (Siegen) pour ASHMORE, BENSON, PEASE. Suisse: TERRAMATI-K de Zug passe sous le contrôle de la firme allemande HANS LINGL.
- P. 25 - FINANCE - Allemagne: Concentration ADCA (Berlin) avec W. FEUCHTWANGER BANK (Munich). Belgique: CONTINENTAL ILLINOIS NATIONAL BANK prend le contrôle absolu de BANQUE EUROPEENNE D'OUTRE-MER; Filiale à Bruxelles pour MITTON, BUTLER, PRIEST de Londres; FIRST NATIONAL CITY BANK devient actionnaire à Namur de CREDIVIT. France: Filiale à Paris pour FFG FINANZ & FACTOR de Wiesbaden; Accord SOFIC/AUXILIAIRE DE CREDIT POUR LA REGION DU NORD; Association WELLINGTON MANAGEMENT/U.A.P./STE GENERALE. Italie: Nouvelle filiale à Rome pour BANKERS TRUST de New York; Fusion BANCA PIEMONTE/BANCA NAZIONALE DELL' AGRICOLTURA. Luxembourg: Holding commun entre WELLINGTON MANAGEMENT, U.A.P. et STE GENERALE; Association BANQUE LAMBERT/BANQUE ROTHSCHILD/BERLINER HANDELSGESELLSCHAFT et VICKERS DA COSTA; Filiale de portefeuille pour LA LUXEMBOURGEOISE.
- P. 27 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: Représentation à Thorr pour la firme belge PAUWEN SORGELOOS; GRÖNLAND de Grevenbroich prend le contrôle à Lemgo de LIPPISCHE FRISCHKOST-FROSTEREI; Association de sept laiteries du Nord du pays. Belgique: Licence SUNKIST GROWERS pour la filiale à Aartselaar du groupe hollandais NUTRITIA; COMPTOIR LYONNAIS DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES (Lentilly/Rhône) s'installe à Bruxelles. Pays-Bas: Le groupe BOLS prend le contrôle à Rotterdam de BLANKENHEYM & NOLET. Suisse: Fermeture de la succursale à Genève de la société française BARBIER & DAUPHIN.
- P. 28 - METALLURGIE - Allemagne: Expansion de DEUTSCHE EDELSTAHLWERKE à Dählerbrück et Düsseldorf; AUGUST THYSSEN HÜTTE absorbe deux filiales à Duisburg et Oberhausen; BENTELER-WERKE prend le contrôle à Krefeld de GLITTENBERG; GUSTAV FISCHER de Dortmund passe sous contrôle belge. Belgique: JANSSEN & FRITSEN (t Hout-Helmond) s'installe à Oud-Heverlee; Succursale à Bruxelles pour la filiale en France du groupe américain NORTON. France: Réorganisation au sein du groupe BERTRAND FAURE; La filiale à Paris du groupe NORTON prend le contrôle des ETS A. HUARD; Fusion FONDERIES DE PONT-A-MOUSSON/MINIERE & METALLURGIQUE DU PERIGORD; Fusion de deux filiales à Paris du groupe OTTO WOLFF de Cologne. Luxembourg: Intérêts français dans SOLUTRASID. Pays-Bas: CURACAOSCHE HANDEL-MIJ. rachète MINKEMA & ZONEN et VAN DER SCHOOR.
- P. 31 - PAPIER - Belgique: La société hollandaise PAPIERFABRIEK GENNEP crée une filiale DOULANGE à Bruxelles.
- P. 31 - PARFUMERIE - France: CLINIQUE LABORATORIES de Paris est sous contrôle indirect américain. Italie: Intérêts suisses dans MONO-COSMETIC de Milan.
- P. 31 - PETROLE - Allemagne: EDWIN COOPER de Londres crée une filiale à Hambourg. Belgique: Filiale à Bruxelles pour EDWIN COOPER de Londres. Italie: Intérêts américains dans I.M.C. DRILLING MUD de Milan.

- P. 32 - PHARMACIE - Libye: Filiale à Tripoli pour FARMITALIA de Milan. Mexique: BÖHRINGER-MANNHEIM devient actionnaire de son distributeur à Mexico.
- P. 32 - PLASTIQUE - Allemagne: Intérêts français dans la nouvelle PLANET-WATTOHM de Cologne. Espagne: Filiale à Barcelone pour la firme française GROSFILLEX. Italie: Fusion F.C.F. MATERIE PLASTICHE/CIA ITALIANA WEST-PACK.
- P. 33 - TEXTILES - Allemagne: Coopération ERWIN KUCKE/EDUARD WILKEN. Belgique: LA LIEVRE n'est plus actionnaire à Gand de SA DE WAERSCHOOT et de WAERCOFI; La firme hollandaise KEMPISCHE CONFECTIE INDUSTRIE s'installe à Lommel; Fusion COFINATEX/LUCHT & LICHT. France: Participation LAINIERE DE ROUBAIX-PROUVOST-MASUREL dans D.M.R. Italie: Intérêts français dans la nouvelle CRENETTE ITALIA de Milan.
- P. 34 - TOURISME - Belgique: Filiale à Bruxelles pour RESTAURANTS JACQUES BOREL; Succursale à Bruxelles pour TRUST HOUSE HOTELS de Londres. France: CAFE BIARD est absorbée par sa compagnie-mère RESTAURANTS JACQUES BOREL. Luxembourg: Naissance, sous contrôle américain, de HERTZ LUXEMBOURG.
- P. 35 - TRANSPORTS - Belgique: C.A.T. BELGE est filiale indirecte de REGIE RENAULT; Naissance d'INTERNATIONAL CONTAINERS & CHASSIS SERVICE.
- P. 35 - VERRE - Belgique: Nouvelle filiale à Bruxelles du groupe français SAINT-GOBAIN; STAALGLAS d'Amsterdam s'installe à Kontich.
- P. 36 - DIVERS - Allemagne: Filiale commerciale à Cologne pour APEC de Paris (matériels de bureau); La firme suisse POPYRIA (articles de papeterie) s'installe à Kriftel/Taunus. Belgique: L'entreprise de décoration hollandaise WILLEMSTEIN s'installe à Aalst. France: EXPLOITATIONS FORESTIERES RECHENMANN d'Abidjan crée MIVEC-FRANCE à Camarade/Gironde.
-

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(557/14) Affiliée aux groupes de Londres BISHOPGATE PROPERTY & GENERAL INVESTMENTS LTD (cf. n° 223 p.16) et TRUSCON LTD (dont le groupe ROYAL DUTCH SHELL, à travers SHELL PETROLEUM C° LTD), est actionnaire pour 40 % environ depuis 1965, la société de promotion immobilière TRUSCON PROPERTIES LTD (Londres) a installé une filiale à Amsterdam, TRUSCON INTERNATIONAL N.V., pour la mise en oeuvre et la construction près de Rotterdam d'un centre commercial.

La fondatrice, qui est associée dans la nouvelle affaire au groupe brassicole de Londres ARTHUR GUINNESS SON & C° LTD (cf. n° 545 p.35) à travers le holding de Montréal WARREN REALTY LTD (contrôlé par la famille Guinness), négocie d'autres projets immobiliers (centres commerciaux et bureaux notamment) en France, Italie du Nord, Suisse, etc...

** (557/14) Spécialiste en Italie de fournitures pour le bâtiment (menuiserie, parquets, serrures, panneaux plastiques "Komin-Z", cloisons, revêtements de sol, etc...), la firme ZANETTE ANTONIO & FIGLI Snc (La Comina-Pordenone) a créé à Nogent s/Marne une filiale commerciale, ZANETTE ANTONIO & FIGLI FRANCE Sarl (capital de F. 21.000), dont le gérant est son propre directeur, M. Antonio Zanette.

** (557/14) L'entreprise de construction immobilière de Londres IDEAL BUILDING CORP. LTD (cf. n° 554 p.17), membre du groupe d'investissements TRAFALGAR HOUSE INVESTMENTS LTD (Londres), a chargé sa filiale d'Amsterdam (cf. n° 544 p.19) du soin de son expansion en Belgique : en conséquence, celle-ci a constitué à Ixelles-Bruxelles l'entreprise IDEAL BELGE SA (capital de FB. 2 millions), dirigée par M. William M.H. Carey-Morgan.

** (557/14) Associée depuis l'été 1969 au groupe CHESTERFIELD PROPERTIES LTD (Londres) dans plusieurs réalisations immobilières en France (Paris, Louvres/Val d'Oise et Le Havre), la société de promotion immobilière de Londres MACKENZIE HILL LTD, qu'anime M. Charles Mackenzie Hill, a installé à Paris une filiale sous son nom (capital de F. 100.000), présidée par M. D. Pouget et dirigée par MM. Robin T. Crowther et Paul Boggis Rolfe.

CAOUTCHOUC

(557/14) La représentation en République Fédérale, Suisse, Benelux, France et Grande-Bretagne des produits en caoutchouc (notamment pneumatiques et accessoires pour l'automobile) de l'entreprise yougoslave SAVA RUBBER (Kranj) a été confiée à la firme de Hambourg NORDDEUTSCHE IMPORT- & HANDELSGESELLSCHAFT RENZ & C° GmbH (capital de DM. 31.000), nouvellement formée à cet effet avec pour gérant M. Rudolf Renz.

Celle-ci distribuera également dans les Länder de Schleswig-Holstein et Hambourg les articles caoutchoutiers que produit la filiale à Munich DEUTSCHE SEMPERIT GUMMIWERK GmbH (capital de DM. 2 millions) du groupe autrichien SEMPERIT ÖSTERREICHISCH-AMERIKANISCHE GUMMIWERKE AG (Vienne).

** (557/15) De création toute récente à Milan pour le commerce d'articles en caoutchouc, bateaux pneumatiques, moteurs marins, etc..., la société MARINE UNION GENERAL BOATS Srl (capital de Li. 30 millions) l'a été en tant que filiale quasi-absolue du holding suisse DRIVIN LTD HOLDING (Chiasso/Tessin) au capital de FS. 50.000, en association symbolique avec des intérêts allemands représentés par MM. M. Kern (Kempten) et Albert Ritzel (administrateur unique).

CHAUSSURE

(557/15) Membre à Londres du groupe américain GENESCO INC. de Nashville/Tenn. (cf. n° 542 p.39), la manufacture de chaussures H. & M. RAYNE LTD, qu'anime M. Edward Rayne, investira quelque £ 70.000 pour l'acquisition à Paris de son premier magasin de vente chez les Six. Elle négocie aussi l'achat en France.. pour le même montant approximativement, de deux autres points de vente. L'ensemble de ces intérêts sera géré par la filiale H. & M. RAYNE SALES (FRANCE) Sarl (cf. n° 532 p.21), créée fin 1969 à Paris.

** (557/15) La MANUFACTURE FRANCAISE DE CHAUSSURES Sarl de St-Pierre-Montlimart/M. & L. (cf. n° 526 p.16) a renforcé ses intérêts en Belgique au profit de sa filiale commerciale CHAUSSURES ERAM SA de Bruxelles (cf. n° 459 p.21) : celle-ci a pris le contrôle absolu de la firme de vente d'articles chaussants FALBALAS SA (Bruxelles) au capital de FB. 100.000, puis l'a dissoute, chargeant M. Ignace Mulko de sa liquidation.

Produisant avec 1700 ouvriers 9 millions de paires de chaussures/an dans huit usines (au siège, Chemillé, St-Pierre Poueze, Chalonnnes, Jarzé, etc..), la firme française, animée par M. Gérard Biotteau (fils du fondateur, en 1927), a pénétré sur le marché belge en 1961 en ouvrant des magasins expérimentaux "ERAM" à Bruxelles et à Charleroi, et il en possède une trentaine aujourd'hui. Il a également des filiales de vente en République Fédérale (36 magasins seront en service fin 1970) et en Grande-Bretagne.

CHIMIE

(557/15) Une rationalisation des intérêts du groupe ROYAL DUTCH SHELL (Rotterdam) dans le secteur chimique en France (cf. notamment n°s 542 p.41 et 527 p.31) se traduira par l'absorption par la société SHELL CHIMIE SA, que préside M. J.L. Bergeron (cf. n° 508 p.31) de la CIE FRANCAISE DES PRODUITS CHIMIQUES SHELL SA-C.F.P.C.S. SA, après la reprise des participations que détiennent encore dans celle-ci la CIE DES PRODUITS CHIMIQUES & RAFFINERIES DE BERRE SA (groupe SAINT-GOBAIN - cf. n° 555 p.27) et son affiliée (40 %) CIE DE RAFFINAGE SHELL BERRE SA (cf. n° 532 p.38).

SHELL CHIMIE, principale société chimique du groupe en France, aura alors pour principales filiales : 1°) AGRISHELL (antiparasites agricoles), entièrement contrôlée depuis fin 1969 grâce à la reprise de l'intérêt de 50 % qu'y détenait l'ancienne société PECHINEY-PROGIL SA (récemment transformée en PEFRO SA); 2°) CIE CHIMIQUE DE LA MEDITERRANEE SA de Berre-l'Etang/B. du Rh. (cf. n° 400 p.34) et DORLYL Sarl de Paris (cf. n° 379 p.26), en association pour 50 % avec les groupes allemand B.A.S.F.-BADISCHE ANILIN-& SODA-FABRIK AG (Ludwigshafen) et français GEORGE LESIEUR & SES FILS SA (Paris) respectivement.

** (557/16) De formation récente à Paris (cf. n° 547 p.20) par le groupe public CHARBONNAGES DE FRANCE en compte à demi entre ses filiales CdF-CHIMIE-STE COMMERCIALE CHIMIQUE DU GROUPE CHARBONNAGES DE FRANCE SA (cf. n° 489 p.21) et STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES SA (cf. n° 556 p.34), la société commerciale CdF CHIMIE EXPORT Sarl (Paris) a ouvert une succursale à Bruxelles.

** (557/16) Le groupe chimique de Frankfurt-Hoechst FARBWERKE HOECHST AG (cf. n° 556 p.20) a porté de F. Lux. 0,125 à 1,5 milliard le capital de sa filiale financière de Luxembourg HOECHST FINANZ-HOLDING SA - dont un tiers environ souscrit par sa filiale FARBWERKE HOECHST INVESTMENT AG de Zurich (capital de FS. 10 millions).

CONSEIL ET ORGANISATION

(557/16) Le bureau que la firme d'ingénieurs-conseils en gestion et organisation industrielle et commerciale URWICK, ORR & PARTNERS LTD de Londres a récemment ouvert à Düsseldorf (cf. n° 538 p.18) est exploité par la nouvelle URWICK INTERNATIONAL N.V. & C° KG, dont l'associée personnellement responsable est la filiale d'Amsterdam URWICK INTERNATIONAL N.V.

La firme britannique a récemment repris à son partenaire de New York THE DIEBOLD GROUP INC. (cf. n° 553 p.30) sa participation dans leur filiale commune de Londres URWICK DIEBOLD LTD, rebaptisée URWICK DYNAMICS LTD (bureaux à Londres, Birmingham, Johannesburg/Union Sud-Africaine et Sydney/Australie), et elle a en même temps acquis aux Etats-Unis une participation dans l'entreprise de software GEMINI COMPUTER SYSTEMS INC., membre de ce groupe.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(557/16) Membre du groupe suédois CORONAVERKEN A/B de Göteborg (cf. n° 554 p.21), la firme C.T.C. A/B de Göteborg (cf. n° 481 p.23) s'est donnée à Schaerbeek-Bruxelles une filiale de vente, C.T.C. Sprl (capital de FB. 0,5 million), qui, gérée par M. G. Enarsson et dirigée par M. Roger Moyersoen, est spécialisée dans l'appareillage domestique et industriel : machines à laver, à stériliser, de chauffage, etc...

La fondatrice, qu'anime M. Sigurd Ljuncrantz, a de nombreuses affiliées commerciales à l'étranger : Hambourg (avec succursales à Düsseldorf, Bad Soden/Taunus, Kleve et Munich), Viareggio, Milan (cf. n° 481 p.23), Paris (cf. n° 454 p.24), Zurich, Salzburg, Copenhague, Oslo, etc...

** (557/16) Filiale à Milan du groupe GENERAL ELECTRIC C° (New York) à travers la CIA GENERALE DI ELETTRICITÀ SpA (cf. n° 546 p.27), la firme de montage et d'entreprise générale d'électricité SADEMI-STA DI ELETTROMONTAGGI INTERNAZIONALI SpA (cf. n° 459 p.25) a ouvert à Abidjan/Côte d'Ivoire une succursale de fourniture de matériels électrotechniques que dirigent MM. Giorgio Orsi et Alessandro Negri.

SADEMI (capital de Li. 1 milliard) a par ailleurs négocié sa fusion avec la firme d'engineering électrique de Gênes COGEPÌ-CIA GENERALE PROGETTAZIONI & INSTALLAZIONI SpA (capital de Li. 500 millions), qui, dirigée par M. Bruno Tuscano, possède des succursales à Rome, Milan, etc...

** (557/17) La compagnie allemande (radiorécepteurs, téléviseurs, instruments de mesure, générateurs, etc...) KÖRTING RADIO WERKE GmbH de Grassau/Chiemgau (cf. n° 445 p.26) a conclu avec l'entreprise yougoslave d'appareillages électrodomestiques GORENJE de Valenja (cf. n° 554 p.22) un accord aux termes duquel celle-ci bénéficiera de ses know-how en matière de téléviseurs (qu'elle produira dans une nouvelle usine) en contrepartie de la fourniture de certains composants. GORENJE est liée depuis peu par un accord de coopération et de licence avec le groupe de Stuttgart G. BAUKNECHT GmbH - lequel vient de constituer une filiale, BAUKNECHT HAUSGERÄTE GmbH de Neunkirchen/Sarre (capital de DM. 3 millions), appelée à construire à son siège et à exploiter une nouvelle usine de matériels électro-domestiques.

KÖRTING, propriété de M. Gerhard Böhme, réalise avec 3.000 salariés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 150 millions. En République Fédérale, elle a deux principales filiales, MÖBELWERKE WALLERSTEIN GmbH et KÖRTING-KIEFEL VERTRIEBS GmbH de Freilassing (avec succursale à Paris). A l'étranger, elle est présente avec deux filiales industrielles, KÖRTING AUSTRIA GmbH & Co KG (Gröding) et KÖRTING ITALIANA Srl (Pavie).

** (557/17) Les groupes britannique HERBERT MORRIS LTD de Loughborough/Leics. (cf. n° 554 p.25) et français JEUMONT-SCHNEIDER SA (cf. n° 547 p.23) sont convenus d'associer leurs connaissances pour la construction et le développement en Europe de moteurs linéaires (notamment de manutention) ainsi que pour leur commercialisation par deux filiales paritaires en cours de création : 1) à Londres LINTROL SYSTEMS (U.K.) LTD, dirigée par M. John Bell et compétente pour les pays de la zone de libre échange; 2) à Paris LINTROL SYSTEMS (FRANCE) SA, compétente pour le Marché Commun.

Pour la France, les deux groupes ont exclu de leurs accords les applications du moteur linéaire à la traction ferroviaire, celles-ci restant du ressort du second et de sa filiale M.T.E. SA de Paris (cf. n° 547 p.23).

** (557/17) Associé de l'entreprise britannique d'équipements électriques et électroniques de sécurité LANDER EQUIPMENT Co (Glasgow), M. Alexander Lander est gérant à Düsseldorf d'une affaire à même vocation, LANDER ALARMANLAGEN GmbH, nouvellement créée au capital de DM. 20.000.

L'entreprise de Glasgow possède deux filiales au Royaume-Uni, JAMES THOMSON & SONS (Glasgow) et BOTHWELL ELECTRIC SUPPLIES (GLASGOW) LTD, et elle dispose d'une licenciée en Irlande.

** (557/17) Filiale à Palo Alto/Cal. du groupe chimico-pharmaceutique SMITH KLINE & FRENCH LABORATORIES INC. de Philadelphie (cf. n° 555 p.25), la firme d'appareillages électromédicaux SMITH KLINE INSTRUMENTS INC. a installé une filiale commerciale à Rijswijk/Zuid-Holland, SMITH KLINE INSTRUMENTS (NEDERLAND) N.V. (capital de Fl. 50.000), que dirige MM. L. Brown et P.M. Slagmulder.

Le groupe de Philadelphie est lui-même présent aux Pays-Bas avec une affiliée pharmaceutique à Rijswijk, R.I.T. NEDERLAND N.V. (cf. n° 451 p.34), et une filiale indirecte d'appareils électromédicaux à ultrasons à Amsterdam, BRANSON (EUROPA) N.V. (cf. n° 520 p.28).

** (557/17) L'entreprise de Milan INDUSTRIE MECCANICHE-LOMBARDE-I.M.L. Spa, dont le conseil est composé de MM. Alberto Keller (président), Guido Keller (vice-président) et Herbert Batliner (Vaduz/Liechtenstein), s'est dotée d'une succursale à Cologne.

Au capital de Li. 200 millions, la fondatrice produit notamment des groupes électrogènes, pompes électriques, centrales Diesel. Elle distribue également les moteurs diesel "Deutz" du groupe allemand KLÖCKNER-HUMBOLDT-DEUTZ AG (Köln-Deutz).

** (557/18) Née en Italie en juillet 1969 (cf. n° 523 p.23) d'une association paritaire entre les groupes néerlandais N.V. PHILIPS' GLOELAMPENFABRIEKEN - à travers sa filiale PHILIPS SpA de Milan (cf. n° 490 p.18) - et italien IGNIS SpA (Comerio/Varese), la firme d'appareillages électroménagers INDUSTRIE RIUNITE EURODOMESTICI-I.R.E. SpA de Cassinetta di Biandronno/Varese (cf. n° 542 p.24) a élevé sa succursale industrielle de Sienne au rang de filiale sous le nom de I.R.E.-SIENA SpA (capital de Li. 500 millions) et la présidence de M. Giovanni Borghi.

Devenue opérationnelle en février 1970 avec un capital de Li. 25 milliards, après les apports industriels - et non commerciaux - effectués par IGNIS (Li. 40 milliards), I.R.E. occupe 5.000 personnes dans ses usines de Biandronno, Spini di Cardolo/Trento (récemment mise en service), Ispra/Varese, Naples et Sienne.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(557/18) Le groupe de machines-outils (tours automatiques à tourelles notamment) et matériels de travaux publics WARNER & SWASEY C° de Cleveland/Ohio (cf. n° 476 p.22) s'est associé avec son représentant et distributeur en France R.S. STOKVIS & FILS SA de Paris (groupe R.S. STOKVIS & ZONEN de Rotterdam - cf. n° 556 p.17) pour la fabrication de ses tours et leur commercialisation en France et au Benelux. Cet accord se matérialisera par la création à Paris de la société WARNER-SWASEY-STOKVIS SA.

Le groupe américain, qui avait négocié sans succès en 1966 (cf. n° 366 p.24) la prise du contrôle en Belgique de la compagnie FORGES, USINES & FONDERIES DE GILLY SA, dispose de plusieurs distributeurs chez les Six : SOBRINO SpA (engins de génie civil) et CIA GENERALE MACCHINE UTENSILI SpA (machines-outils) de Milan; SCHMIDT & KOCH GmbH (grues) de Brême; LANDRE & GLINDERMAN N.V. (excavateurs) de Diemen; JAN VERSCHUREN N.V. (machines-outils) de Tilburg, etc... Son Département "appareillages de contrôle" (Flushing/N.Y.) est représenté en France par la firme TECHMATION SA (cf. n° 413 p.23), aux Pays-Bas par TECHMATION N.V. (Schiphol-Oost/Amsterdam), etc...

** (557/18) Le rapprochement récemment (cf. n° 548 p.22) décidé en matière de machines-outils entre les compagnies française MANURHIN-MANUFACTURE DES MACHINES DU HAUT-RHIN SA de Mulhouse (cf. n° 548 p.23) et suisse SA DES CABLERIES & TRÉFILERIES DE COSSONAY (Cossonay-Gare/Vaud) a donné naissance à Genève à une filiale paritaire, MANUTAR SA (capital de FS. 0,5 million), qui, présidée par M. Paul Spengler (président de MANURHIN) et vice-présidée par M. Jean-Louis de Coulon (administrateur-directeur de COSSONAY), coordonnera, sous la direction de MM. P. Campbell-Tiech et M. Matthey, les activités des deux filiales spécialisées de ses fondatrices.

Il s'agit de : 1) FABRIQUE DE MACHINES TAREX SA de Genève (capital de FS. 6 millions), ancienne filiale absolue du partenaire suisse, où MANURHIN détient désormais un intérêt de moitié; 2) STE MANURHIN-MACHINES-OUTILS SA (Mulhouse), récemment constituée par le partenaire français, dont le capital a été élevé de F. 100.000 à F. 7 millions à la suite de l'apport du Département "machines-outils" de MANURHIN, et où COSSONAY sera également intéressée pour 50 %.

MANURHIN s'est d'autre part assurée le contrôle de l'entreprise de matériels d'em-bouteillage de liquides gazeux ETS. E. GERODOLLE SA d'Aubervilliers/Seine-St-Denis (capital de F. 250.000) et a porté en conséquence son capital de F. 29,65 à 30,698 millions.

** (557/19) Après avoir récemment pris le contrôle en Autriche de la firme F. HORESCHY KG (Lustenau/Voralberg), le groupe mécanique et automobile ADOLPHE SAURER SA d'Arbon/Thurgovie (cf. n° 533 p.23) a étoffé ses intérêts en République Fédérale avec l'acquisition de l'entreprise de vilbrequins de précision (usine à Metzingen) et accessoires mécaniques pour machines textiles, montage d'équipements, etc... (usine à Stockach) SÜDDEUTSCHE PRÄZISIONS GmbH.

Dans le pays, le groupe suisse était déjà présent avec les entreprises SAURER-ALLMA GmbH ALLGÄUER MASCHINENBAU de Kempten/Allg. (capital de DM. 5 millions), qui réalise avec 550 employés un chiffre d'affaires annuel de près de DM. 30 millions, et GEBRÜDER NUSSBAUM & C° GmbH de Langenfeld/Rhld (anc. Lindau/Bodensee), directement contrôlée par la filiale MOTORWAGENFABRIK BERNA AG d'Oiten/Soleure (cf. n° 378 p.31). Il est également présent en France avec la société METIERS TEXTILES SAURER Sarl (Caudry/Nord).

** (557/19) L'entreprise mécanique allemande LEIFELD & C°, WERKZEUG- & MASCHINENFABRIK KG d'Ahlen (cf. n° 434 p.21) a présidé à la création à Amsterdam de la société de vente IWEMA MACHINES N.V. (capital de Fl. 50.000). Placée sous la direction de MM. Kaspar Meier et Hans D.E.F. Gosau, celle-ci est directement contrôlée par la compagnie de portefeuille de Lucerne FORMTECNIC AG (capital de FS. 50.000), qui, présidée par M. Kaspar Meier, détient également le contrôle de la filiale commerciale de Paris IMASA Sarl (capital de F. 50.000).

La fondatrice, qui réalise avec 300 personnes un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 15 millions, est également présente aux Etats-Unis avec LEICO MACHINERY CORP. OF NORTH AMERICA (Los Angeles/Cal.).

** (557/19) A la suite d'un accord conclu en France entre le groupe PEUGEOT SA de Paris (cf. n° 550 p.22) et l'entreprise de moulages plastiques pour l'industrie automobile STE QUILLERY SA de La Garenne-Colombes/Hauts-de-Seine (cf. n° 452 p.27), la filiale ACIERS & OUTILLAGES PEUGEOT SA (Audincourt/Doubs) du premier est désormais important actionnaire de la seconde, tandis que le président fondateur de celle-ci, M. Henri Quillery (qui en détenait jusqu'ici le contrôle), devient lui-même actionnaire de celle-là.

Affiliée à la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. N° 554 p.36) et à la SOFIREM-STE FINANCIERE POUR FAVORISER L'INDUSTRIALISATION DES REGIONS MINIERES SA (groupe CHARBONNAGES DE FRANCE), QUILLERY emploie plus de 1.100 salariés dans ses usines au siège, Argenteuil et Hénin-Liétard/Pas-de-Calais.

** (557/19) L'entreprise mécanique de Milan EUROMACCHINE S.a.p.a. DI AURELIO CECCHINI, que gère M. Aurelio Lecchini, s'est dotée d'une succursale à Cologne. Issue de l'absorption en 1966 de la firme E.S.I.-EDILIZIA STRADE INDUSTRIA Sas A. CECCHINI & C° (Milan) par la société EUROMACCHINE DI AURELIO CECCHINI S.a.a. (Milan), la fondatrice (capital de Li. 79 millions) assure notamment la représentation en Italie des matériels de travaux publics et autocars du groupe KLÖCKNER-HUMBOLDT-DEUTZ AG de Köln-Deutz (cf. n° 553 p.24).

** (557/19) Animateur de l'entreprise horlogère allemande J. BIDLINGMAIER GmbH SPEZIALFABRIK FÜR ARMBANDUHREN (Schwäbisch Gmünd), M. Stefan Pidlingmaier a été appelé à la direction de la firme britannique EUROPEAN HOROLOGICAL IMPORTS LTD, nouvellement créée à Mayo/Devon au capital de £ 2.000 pour l'importation d'articles d'horlogerie.

** (557/20) Filiale du groupe automobile de Göteborg VOLVO A/B (cf. n° 556 p.23), l'entreprise suédoise de machines-outils SMT MACHINE C° A/B (Västeras) s'est donnée une filiale commerciale à Düsseldorf, SMT SCHWEDISCHE WERKZEUGMASCHINEN GmbH (capital de DM. 20.000), dont les premiers gérants sont MM. Algot Aldell et Ulf Jacobsson (Västeras).

La fondatrice possède une filiale en Grande-Bretagne, SWEDISH MACHINE TOOL C° LTD (Hampton/Middx.).

** (557/20) La représentation en France de la compagnie britannique LOTUS CAR SALES LTD (Norwich/Norfolk.), membre du groupe automobile de Cheshunt/Hertfs. LOTUS CAR LTD (cf. n° 518 p.18) sera désormais du ressort de la société LOTUS FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), nouvellement créée à Paris avec M. Gilles Sturel pour gérant.

** (557/20) animateur de l'entreprise mécanique néerlandaise P. KONINGS, MACHINEFABRIEK, IJZER- & METAALGIETERIJ N.V. (Swalmen), M. Leo H.G. Konings est gérant en République Fédérale, aux côtés de M. Heinz Beisemann, de la société BEIKO MASCHINENZUBEHÖR GmbH (Mönchengladbach), nouvellement constituée au capital de DM. 20.000.

** (557/20) Présent depuis 1959 sur le marché belge avec une filiale commerciale, POCLAIN BELGIQUE SA d'Aartselaar/Anvers (cf. notamment n° 175 p.22), le groupe français de matériels de génie civil POCLAIN SA de Plessis-Belleville/Oise (cf. n° 538 p.21), que préside M. Pierre Bataille, y a entamé la construction dans le Hainaut d'une usine de montage de pelles hydrauliques de grande capacité. Opérationnelle début 1971, cette unité sera exploitée par une nouvelle filiale à Vaulx-lez-Tournai, S.M.T.-STE MECANIQUE DE TOURNAI SA.

** (557/20) M. Walter G. Porter, animateur de l'entreprise américaine d'outillage pour estampage PORTER PRECISION PRODUCTS C° de Cincinnati/Ohio (cf. n° 338 p.19), est gérant à Francfort de la firme PORTER PRECISION PRODUCTS GmbH, nouvellement formée au capital de DM. 50.000.

La fondatrice était déjà présente chez les Six avec une filiale à Amsterdam, PORTER PRECISION PRODUCTS C° (EUROPA) N.V., ainsi qu'une affiliée à Paris, SEVES PORTER Sarl, fondée en association avec la STE D'ETUDES & DE VENTE D'ELEMENTS STANDARD SEVES SA (Paris).

** (557/20) La compagnie de portefeuille de Vaduz/Liechtenstein E.E.T.-EUROPEAN ENGINEERING TRUST REGISTERED a créé à Adria Venezia (avec succursale commerciale à Milan) la société S.I.M.I.S.-STA ITALIANA MACCHINE INDUSTRIALI & STRADALI Spa (capital de Li. 10 millions) qui, sous la direction de M. P. Vreycha Zuliani (autrichien résidant à Milan), se consacrera aux machines de génie civil.

EDITION

(557/21) L'imprimerie néerlandaise DRUKKERIJ VAN LOOSBROEK N.V. d'Oss (cf. n° 517 p.24) a renforcé son réseau commercial chez les Six avec la formation à Paris de la société ROTOBRITE Sarl (capital de F. 20.000), gérée par son propre directeur, M. Albert F. van Loosbroek, et contrôlée par la filiale ROTOBRITE N.V. (Oss).
La fondatrice est présente depuis 1969 en Belgique (Schoten) avec une succursale (dirigée par M. J.J.M. Jacobs) de ROTOBRITE - elle-même créée début 1969 au capital de Fl. 100.000.

** (557/21) MM. Jean H. Koppijn et Paul B. Amlyn sont respectivement directeur et président à Bruxelles de la firme d'éditions musicales MUSIC FOR PLEASURE (BELGIUM) SA, définitivement formée (cf. n° 555 p.24) au capital initial de FB. 1 million en compte à demi par les groupes britanniques E.M.I.-ELECTRIC & MUSICAL INDUSTRIES LTD (cf. n° 549 p.29) et I.P.C.-INTERNATIONAL PUBLISHING CORP. LTD (cf. n° 551 p.24) à travers leurs filiales respectives E.M.I.-OVERSEAS HOLDINGS LTD (Hayes/Mdx.) et I.P.C. BOOKS LTD (Londres).

** (557/21) La maison allemande d'éditions, jeux de sociétés et jouets en bois OTTO MAIER KG VERLAG de Ravensburg (cf. n° 545 p.48) s'est donnée à Winterthur/Zürich une filiale de portefeuille à 96 %, OTTO MAIER GmbH (capital de FS. 0,5 million), que gèrent MM. Otto Julius Maier et Hans Heitz (associé pour le solde).

La fondatrice contrôle en République Fédérale les entreprises FRITZ LÖHMANN de Wildburg/Württ. (jeux de sociétés notamment), DELPHIN VERLAG GmbH (Stuttgart) et GRAPHISCHE KUNSTANSTALT MAIER GmbH (Ravensburg). A l'étranger, elle a une licenciée en Espagne, ainsi qu'une filiale aux Pays-Bas (Arnhem) et une autre à Zurich (DELPHIN VERLAG AG).

ELECTRONIQUE

(557/21) Le groupe RECOGNITION EQUIPMENT INC. de Dallas/Tex. a conclu une nouvelle association en Italie (cf. n° 540 p.25), cette fois avec le groupe de Rome BANCA NAZIONALE DEL LAVORO SpA (cf. n° 539 p.30), pour offrir aux utilisateurs d'ordinateurs un service complet de traitement automatique de données par lecture optique directe. A cet effet, une filiale commune, STA NAZIONALE OPTIMIZATION SpA, a été créée à Rome sous la présidence de M. Pietro Lucentini, la part américaine y étant détenue par la filiale CORPORATION S (Dallas), et la part italienne par la S.A.G.A. SpA (Rome).

Disposant d'une filiale sous son nom à Milan depuis 1966 (cf. n° 364 p.20), le groupe y est également associé depuis la fin 1969 (cf. n° 533 p.26) au CREDITO ITALIANO SpA (Gênes) au sein de la firme d'informatique OPTIMIZATION ITALCENTRO SpA (capital de Li. 200 millions), placée en janvier 1970 sous la direction de M. Emilio Danioli.

** (557/21) La compagnie américaine d'équipements pour ordinateurs (notamment mémoires) VERMONT RESEARCH CORP. (Springfield/Vt.) a confié la représentation de ses matériels en République Fédérale, Suisse, Autriche et Pays-Bas à la firme de Francfort SYSTEM TECHNIK GmbH.

** (557/22) La CIE BULL-GENERAL ELECTRIC-B.G.E. SA de Paris (cf. n° 434 p.24) a obtenu de la Division "Informatique" du groupe HONEYWELL INC. de Minneapolis/Minn. (cf. n° 527 p.27) la commercialisation en Europe, Afrique, Amérique Latine et Australie, sous la marque "Magnetic Tape Encoder", des enregistreurs sur bandes magnétiques à clavier "Keytape" produits par sa filiale de Toronto/Canada.

Filiale 66/34 du groupe GENERAL ELECTRIC C° (New York) et de la CIE DES MACHINES BULL SA (cf. n° 460 p.28), B.G.E., dont le capital a été récemment porté à F. 484,8 millions, a absorbé fin 1969 sa filiale de leasing STE AUXILIAIRE DE DISTRIBUTION D'EQUIPEMENT A TRAITER L'INFORMATION "LOCABULL" SA (actifs bruts de F. 100,87 millions) après en avoir acquis le contrôle quasi-absolu. Sa société-soeur CIE INDUSTRIELLE BULL-GENERAL ELECTRIC SA de Paris (capital de F. 158,8 millions) a les mêmes deux actionnaires, et dans les mêmes proportions - étant entendu que le second bénéficie d'une option pour retrouver dans les deux affaires la position qu'il occupait avant les nouveaux accords conclus en 1967 avec le premier, à savoir 49 % et 51 % respectivement.

** (557/22) Filiale absolue à Francfort - à travers la société AMERICAN INTERNATIONAL UNDERWRITERS OVERSEAS INC. (Hamilton/Bermudes) - de la firme de courtage d'assurances de New York AMERICAN INTERNATIONAL UNDERWRITERS CORP., chargée de la représentation à l'étranger de nombreuses compagnies d'assurances américaines, la société AMERICAN INTERNATIONAL UNDERWRITERS GmbH (capital de DM. 100.000) s'est donnée une filiale de prestation de services informatiques, COMPUTER SERVICES EUROPA GmbH (Francfort) au capital de DM. 200.000. Celle-ci, que gère M. Hans Dobrich, dispose dès à présent d'un ordinateur IBM-360-20, et elle en aura un second d'ici la fin 1970.

** (557/22) Animée à Londres par M. Kenneth Roy Barnes, la firme de conseil en informatique et travail à façon sur ordinateurs SYSTEMS PROGRAMMING LTD a transformé sa succursale de Milan en filiale sous le nom de S.P.L. ITALIA SpA (capital de Li. 1 million) et la direction de M. Alberto Cajola.

Passée récemment sous le contrôle à 76 % du groupe SIMON ENGINEERING C° LTD (cf. n° 534 p.26), la firme de Londres emploie quelque 300 techniciens dans six centres de calcul. Elle a deux filiales principales au Royaume-Uni, DYNAMICS DATA LTD et CENTRAL COMPUTER SERVICES (HIGHLANDS) LTD, et quatre à l'étranger : Milan, Genève (SYSTEMS PROGRAMMING SA, créée début 1968), Stockholm et Helsinki.

** (557/22) Dernièrement formé à Luxembourg par la firme de fournitures d'équipements pour hôpitaux E.H.F.-EQUIPEMENT HOSPITALIER DE FRANCE SA de Paris, le holding EUROMEDICO SA a pris à Uccle-Bruxelles le contrôle de la firme d'instrumentation scientifique (analyseurs médicaux et de laboratoires pour gaz et liquides) AUTOMATION CHIMIQUE & NUCLEAIRE SA. Celle-ci (anc. AUTOMATION CHIMIQUE SA), qui est affiliée à la S.N.I.-STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA (Bruxelles), a absorbé en 1968 la firme V.E.M.I. Sprl (Forest-Bruxelles).

** (557/22) Formée en été 1969 (cf. n° 525 p.18) pour la représentation en République Fédérale des matériels de contrôle et télécommande de vannes de la compagnie américaine THE LIMITORQUE CORP. (King of Prussia/Pa.), la firme LIMITORQUE GmbH de Sulzbach/Sarre (capital de DM. 100.000) est filiale à 75 % de la société de Londres OPPERMANN HOLDINGS LTD (anc. OPPERMANN GEARS HOLDINGS LTD), elle-même affiliée à cette compagnie.

OPPERMANN contrôle à Londres l'entreprise LIMITORQUE VALVE CONTROLS LTD, qui est licenciée de la compagnie américaine. Elle a pour partenaire dans la firme allemande la PHILADELPHIA GEAR CORP. (Philadelphie/Pa.), elle-même associée de la compagnie de King of Prussia.

** (557/23) Le groupe PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN N.V. d'Eindhoven (cf. n° 556 p.24) a transformé en contrôle absolu sa participation majoritaire, acquise en janvier 1969 (cf. n° 496 p.28), dans l'entreprise allemande de machines électroniques de bureau et ordinateurs PHILIPS ELECTROLOGICA GmbH d'Eisfeld (anc. SIEMAG FEINMECHANISCHE WERKE GmbH) en reprenant l'intérêt qu'y avait conservé la famille Bernhard Weiss, propriétaire de l'entreprise mécanique SIEMAG SIEGENER MASCHINENBAU GmbH (Hilchenbach-Dahlbruch).

Le groupe néerlandais, qui vient de doubler à F. 20 millions le capital de sa filiale de Paris STE PHONOGRAPHIQUE PHILIPS-S.P.P. SA, a par ailleurs associé sa filiale aux Etats-Unis NORTH AMERICAN PHILIPS CORP. (cf. n° 500 p.27) a un accord conclu en vue de la standardisation des cassettes video pour téléplayers avec six autres groupes électriques, à savoir AEG TELEFUNKEN (Berlin et Francfort), GRUNDIG WERKE GmbH (Fürth), INDUSTRIE A. ZANUSSI Spa (Pordenone), SONY CORP. (Tokyo), MATSUSHITA ELECTRIC INDUSTRIAL C° (Osaka) et VICTOR C° OF JAPAN LTD (Tokyo).

** (557/23) Filiale à Düsseldorf de la compagnie américaine de "time-sharing" CALL-A-COMPUTER CORP. (cf. n° 554 p.26), la société TIME-SHARE EUROPE DEUTSCHLAND GmbH (anc. TIME-SHARE COMPUTER SERVICE GmbH) a confié à la Division "systèmes d'informatique" du groupe de Nuremberg DIEHL KG (cf. n° 448 p.28) la création en République Fédérale d'un réseau de "time sharing" selon le système de sa compagnie-mère. Ce réseau comprend dès à présent un premier centre de calcul à Düsseldorf.

DIEHL (fonds de commandite de DM. 50 millions) réalise avec plus de 13.500 salariés un chiffre d'affaires annuel de près de DM. 600 millions. Ses activités s'exercent dans quatre principaux secteurs : 1) produits semi-manufacturés en métaux non-ferreux, à travers les sociétés SÜDDEUTSCHES METALL-KONTOR GmbH (Nuremberg) et GOMA GmbH (Mariahütte/Sarre), ainsi que des succursales à Remscheid et Hemer-Sundwig (à l'enseigne SUNDWIGER MESSINGWERK); 2) horlogerie, à travers les sociétés GEBRÜDER JUNGHANS GmbH UHRENFABRIKEN de Schramberg (capital de DM. 20 millions), connue pour ses marques "Ato-phon", "Ato-chron", "Dato-chron", "Astro-chron", "Ato-mat" et "Ato-vox", ainsi que DIEHL-INTERMATIC GmbH de Nuremberg (capital de DM. 0,8 million), filiale paritaire avec la compagnie INTERNATIONAL REGISTER C° de Chicago/Ill.; 3) armements, à travers l'entreprise MANUSAAR SAARLANDISCHE METALLWARENINDUSTRIE GmbH (usines à Bübingen/Sarre et Auersmacher/Sarre), filiale paritaire avec la compagnie française MANURHIN-MANUFACTURE DES MACHINES DU HAUT-RHIN SA de Mulhouse (cf. n° 548 p.23); 4) machines comptables et ordinateurs de bureau.

** (557/23) Le groupe électrique et textile allemand VORWERK & C° KG de Wuppertal-Barmen (cf. n° 535 p.39) a confié le développement, la vente et la maintenance des systèmes d'informatique de sa filiale VORWERK & C° ELEKTROWERKE KG à l'échelle mondiale à la filiale OLYMPIA BÜROSYSTEME GmbH de Neuenhain/Taunus de la compagnie OLYMPIA WERKE AG de Wilhelmshaven (cf. n° 529 p.22), membre du groupe AEG-TELEFUNKEN (Francfort et Berlin).

VORWERK possède depuis la fin 1969 une filiale de prestations de services en matière d'informatique, ZEDA GES. FÜR DATENVERARBEITUNG & EDV-BERATUNG mbH & C° KG. Quant à OLYMPIA, qui a récemment absorbé ses filiales BRUNSVIGA GRUNDSTÜCKSVERWALTUNG GmbH (Brunswick), OLYMPIA FEINMECHANIK & ELECTRONIC mbH (Kaufbeuren) et IF INDUSTRIEERZEUGNISSE VERTRIEB & FINANZ GmbH (Hambourg), elle prépare une augmentation de son capital à DM. 80 millions.

** (557/23) Le groupe d'édition d'Amsterdam V.N.U.-VEREINIGTE NEDERLANDSE UITGEVERS BEDRIJVEN N.V. (cf. n° 518 p.26) s'est assuré une participation de 50 % dans l'entreprise d'informatique INFONET (EXCERPTA MEDICA-RESCONA) N.V. (Amsterdam), au capital de Fl. 1,5 million, où il devient ainsi l'associé de la Fondation MEDISCHE REFERATEN (EXCERPTA MEDICA) N.V. (Amsterdam) qui y avait jusqu'ici pour associée pour moitié la société RESCONA N.V. (Amstelveen).

Cette dernière possède elle-même une filiale de prestations de service en matière d'organisation, RESCONA ENGINEERING N.V. d'Amstelveen (capital de Fl. 0,5 million), ainsi qu'une affiliée, ELTRAC INFONET N.V. d'Amsterdam (anc. RESCONA-ELTRAC N.V.).

ENGINEERING

(557/24) L'entreprise allemande de mécanique et engineering KÖLSCH-FÖLZER-WERKE AG de Siegen (cf. n° 289 p.25) a accordé à la compagnie britannique ASHMORE, BENSON, PEASE & C° LTD de Stockton-on-Tees/Durham (cf. n° 306 p.31), membre du groupe DAVY ASHMORE LTD (Sheffield), une licence pour certains de ses matériels pour hauts-fourneaux.

L'entreprise allemande, affiliée pour plus de 25 % au groupe mécanique DEMAG AG de Duisburg (cf. n° 549 p.27), réalise avec 550 employés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 25 millions. Elle a deux principales filiales à Siegen, HÜTTENBAU GmbH et DEUTSCHE FILTERBAU GmbH.

** (557/24) Le groupe COMBUSTION ENGINEERING INC. de Windsor/Conn. et New York (cf. n° 546 p.35) a transformé en filiale d'équipements pour fonderies, sous le nom de CECAST GESSEREIAUSRÜSTUNGEN GmbH (capital de DM. 20.000) et avec pour gérants MM. Werner Vogel et Henry Ciesla, la succursale d'Essen (matériaux réfractaires et isolants) à l'enseigne CECAST DIVISION OF COMBUSTION ENGINEERING de sa filiale (à travers sa Division RAMTITE) R. & I. RAMTITE FEUERFESTE BAUSTOFFE GmbH (Essen).

Le groupe est par ailleurs intéressé pour 40 % en République Fédérale dans la compagnie KOHLENSCHEIDUNGS GmbH de Stuttgart (chaudières, installations d'incinération, équipements pour industries minières), et il y contrôle (à travers sa Division THE LUMMUS C°) la firme d'engineering LUMMUS GmbH de Munich (avec succursale à Wiesbaden).

** (557/24) Jusqu'ici propriété des hommes d'affaires suisses Peter Kistler (98 %) et Werner L. Scherrer, la firme d'exploitation de brevets, licences et inventions en matière de production automatisée de céramique TERRAMATIK GmbH de Zug (anc. Zurich), au capital de FS. 50.000, est passée sous le contrôle absolu de l'entreprise allemande HANS LINGL ZIEGELBAU & MASCHINENFABRIK GmbH (Neu-Ulm) et de son propriétaire M. Hans Lingl (2 %).

Au capital de DM. 2 millions, cette entreprise est spécialisée dans l'engineering de briqueteries ainsi que la construction de machines pour l'industrie céramique et elle réalise avec 500 employés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 25 millions. Elle est représentée en Grande-Bretagne depuis octobre 1964 par la firme HANS LINGL (U.K.) LTD (Nottingham).

** (557/24) L'entreprise chimique yougoslave TOVARNA KEMICNIH IZDELKOV-T.K.I. (Hrastnik) a accordé au groupe d'engineering de Francfort LURGI (cf. n° 533 p.27) une licence pour ses procédés de fabrication d'acide phosphorique, sels chimiques et triphosphosphate.

LURGI, que coiffe la compagnie germano-suisse METALLGESELLSCHAFT AG de Francfort (cf. n° 556 p.31), a récemment conclu en Roumanie un nouvel accord de livraison de pièces spéciales pour la construction d'une installation d'acide sulfureux avec l'entreprise de commerce extérieur INDUSTRIALIMPORT (Bucarest).

FINANCE

(557/25) La CONTINENTAL ILLINOIS NATIONAL BANK & TRUST C° de Chicago (cf. n° 554 p.30) a acquis l'intérêt de 25 % qui lui manquait pour avoir le contrôle absolu à Bruxelles et Anvers de la BANQUE EUROPEENNE D'OUTRE-MER SA (cf. n° 541 p.29), où elle est majoritaire depuis 1967 (cf. notamment n° 440 p.27).

Cette banque a récemment négocié la reprise à Malines de la majeure partie des actifs de la CENTRUMBANK N.V., notamment ses activités bancaires et son siège - où elle a ouvert sa quinzième agence dans le pays.

** (557/25) Animée par M. J.E. Welch et John C. Bogle et chargée de la gestion des Fonds américains WELLINGTON FUND INC., WINDSOR FUND INC., EXETER FUND INC., GEMINI FUND INC., etc..., la société WELLINGTON MANAGEMENT C° de Philadelphie/Pa. (cf. n° 435 p.27) a conclu une association paritaire (1/3 chacun) avec les groupes français U.A.P.-UNION DES ASSURANCES DE PARIS SA (cf. n° 553 p.19) et STE GENERALE SA (cf. n° 551 p.26) pour la vente en Europe, par démarchage direct, de parts de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV). Le cadre en sera, dans une première étape, une société de portefeuille et gestion à Luxembourg, INTER EUROPE MANAGEMENT SA, présidée par M. René Fuchs.

Celle-ci participera pour 40 % à l'installation dans plusieurs pays d'Europe de filiales de vente où elle s'associera à des banques et compagnies d'assurances locales : ainsi STE GENERALE et U.A.P. détiendront 30 % chacune dans la société INTER EUROPE DIFFUSION SA, qui sera prochainement créée à Paris sous la présidence de M. Jacques Rozner, et qui constituera à son tour trois "SICAV" ayant des politiques d'investissement différentes.

La STE GENERALE assure déjà la direction en France de trois "SICAV" créées ces dernières années : SOGEVAR-STE GENERALE D'EPARGNE & D'INVESTISSEMENT SA, présidée par M. L. Beaupère (cf. n° 318 p.19), SOGINTER-STE GENERALE D'EPARGNE & DE PLACEMENTS INTERNATIONAUX SA, présidée par M. R. Schlumberger (cf. n° 525 p.25) et SOGINCO SA-STE GENERALE POUR L'EPARGNE & L'INVESTISSEMENT EN VALEURS MOBILIERES, présidée par M. Jean Bochory.

** (557/25) Une concentration décidée en République Fédérale entre les établissements financiers ADCA-ALLGEMEINE DEUTSCHE CREDIT-ANSTALT de Berlin et Francfort (cf. n° 534 p.32) et W. FEUCHTWANGER BANK KG de Munich s'effectuera au profit de la première, qui transformera la seconde en succursale.

Membre du groupe QUANDT (cf. n° 552 p.27), ADCA dont le bilan à fin 1969 s'élevait à DM. 111 millions, contrôle à 51 % depuis 1969 (cf. n° 522 p.31) la BANKHAUS PREUSKER & THELEN KG (Bonn), elle-même intéressée pour 10 % dans l'ORBIS BANK GmbH de Munich (groupe I.O.S.-INVESTORS OVERSEAS SERVICES LTD de Panama). FEUCHTWANGER, dont le bilan se montait fin 1969 à DM. 72 millions, avait jusqu'ici comme associé personnellement responsable M. Walter Feuchtwanger, qui entrera au conseil d'ADCA et conservera respectivement la présidence et la direction des sociétés FEUCHTWANGER CORP. (New York) et FEUCHTWANGER LTD (Londres) ainsi que ses fonctions d'administrateur dans les compagnies CITY OF SAO PAULO IMPROVEMENT & FREEHOLD LAND C° LTD (Panama et Sao Paulo), LEUMI FINANCIAL CORP. (New York), KOMMERZIALBANK AG (Zurich) et FEUCHTWANGER HOLDING GESELLSCHAFT AG de Lucerne (cf. n° 259 p.26).

** (557/26) Présent depuis fin 1968 en Italie (cf. n° 508 p.27) avec une filiale à Rome, BANKERS TRUST ITALIA SpA, le groupe de New York BANKERS TRUST C° (cf. n° 554 p.30) entend y renforcer sa position d'intermédiaire sur le marché financier à moyen terme en en constituant une seconde, BANKERS TRUST FINANZIARIA SpA (capital de Li. 300 millions), qui, sous la présidence de M. Alberto Weissmuller, prêtera également son concours aux firmes désirant procéder à des émissions d'actions ou élargir le cercle de leurs actionnaires.

Le groupe américain s'est récemment assuré le contrôle à 51 % à Francfort de la DEUTSCHE UNIONBANK GmbH en y reprenant une partie de la participation (cf. n° 539 p.32) du groupe suédois SVENSKA TANDSTICKS A/B. Il a également pris le contrôle au Royaume-Uni de la banque d'affaires RODO INTERNATIONAL LTD (cf. n° 539 p.32), transformée en BANKERS TRUST INTERNATIONAL LTD.

** (557/26) La société belge de gestion de capitaux R.L. LARCIER & CIE SA (cf. n° 514 p.31) a cédé à la firme de brokers de Londres MITTON, BUTLER, PRIEST & C° ses activités en matière de placement d'émissions internationales : celles-ci seront désormais exercées par la société MITTON, BUTLER, PRIEST (BELGIUM) SA (capital de FB. 1 million), créée à cet effet à Bruxelles. Dirigée par MM. F. van Langendonk et Pierre Geismar, cette dernière est sous le contrôle quasi-absolu de la filiale d'Amsterdam MITTON, BUTLER, PRIEST & C° NEDERLAND N.V., en association pour le solde avec le holding PATIENTA ESTABLISHMENT (Vaduz/Liechtenstein).

La firme britannique a récemment formé une filiale de portefeuille en Suisse, MITTON, BUTLER, PRIEST HOLDING AG (capital de FS. 50.000).

** (557/26) L'entreprise de factoring FFG FINANZ & FACTOR GmbH & C° KG de Wiesbaden (capital de DM. 1 million), a présidé à la création à Paris d'une affaire à même vocation, F.F.G. FRANCE-FACTORING GROUPE Sarl (capital de F. 100.000), que gèrent M. Hans Hohmann (Budenheim) et Mme Brigitte Straub-Kervello (Paris).

Membre du réseau FACTORS CHAIN INTERNATIONAL-F.C.I. (Amsterdam) - auquel appartient notamment la société N.V. FACTORMIJ. NEDERLAND (Tilburg), affiliée à la NEDERLANDSCHE KREDIETBANK N.V. (Amsterdam), aux côtés d'une trentaine d'autres entreprises de la branche - l'entreprise allemande, qui a pour associée personnellement responsable la firme FFG VERMÖGENSVERWALTUNGS- & TREUHAND GmbH de Wiesbaden (anc. FFG FINANZ- & FACTOR GmbH) au capital de DM. 0,6 million, appartient à parité aux compagnies luxembourgeoise EUROFER SA (cf. n° 115 p.18) et suisse LILIVER AG (Chur/Grisons) que dirige M. Helmut Frick (Schaan/Liechtenstein).

** (557/26) La BANQUE LAMBERT Scs de Bruxelles (cf. n° 554 p.29), la BANQUE ROTHSCHILD SA de Paris (cf. n° 551 p.26) et la BERLINER HANDELSGESELLSCHAFT AG de Berlin et Francfort (cf. n° 553 p.26) se sont associées à la maison de brokers de Londres VICKERS DA COSTA & C° (cf. n° 537 p.25) pour créer à Luxembourg la compagnie EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORP. SA, chargée d'émettre des certificats - négociables en bourse - principalement de firmes japonaises et notamment des groupes de Tokyo FUJITSU LTD (électronique), KAJIMA CONSTRUCTION C° LTD (construction), SANKYO LTD (pharmacie), etc...

** (557/26) Un accord de principe a été conclu en Italie en vue d'un regroupement entre la BANCA NAZIONALE DELL' AGRICOLTURA SpA de Rome (cf. n° 543 p.27) et la BANCA PIEMONTE SpA (Turin), la première devant absorber la seconde (capital de Li. 500 millions), qu'anime M. Ferruccio Bonelli.

** (557/27) S'étant dernièrement défait (cf. n° 541 p.29) de son Département "banque" au profit de la BANQUE DU BENELUX-LA LUXEMBOURGEOISE SA (capital de F. Lux. 40 millions) - qu'il a créée début 1970 en compte à demi avec la BANQUE DU BENELUX N.V. (Anvers) - le groupe LA LUXEMBOURGEOISE SA D'ASSURANCE & DE PLACEMENT SA (Luxembourg) s'est doté d'une filiale de portefeuille, LALUX SA HOLDING (capital de F. Lux. 3 millions).

** (557/27) Animé par M. André Melin, l'établissement financier de Paris SOFIC-STE DE FINANCEMENT DE CREDIT INDUSTRIEL & AGRICOLE SA a cédé son activité commerciale (crédit automobile notamment) à la STE AUXILIAIRE DE CREDIT POUR LA REGION DU NORD SA de Lille/Nord (cf. n° 545 p.17), membre du groupe LLOYD CONTINENTAL SA (Roubaix) que préside M. P. Vierspieren - appelé également depuis peu à la présidence de la STE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT & DE VALEURS MOBILIERES-FINIVAL SA.

** (557/27) La FIRST NATIONAL CITY BANK OF NEW YORK (cf. n° 555 p.29) s'est assurée en Belgique une participation importante dans l'établissement financier CREDIT SA de Namur (cf. n° 432 p.32) dont les fonds propres s'élèvent à FB. 225 millions environ. Celui-ci est notamment affilié à la compagnie de crédit à la consommation KUNDENKREDITBANK KGaA de Düsseldorf (cf. n° 532 p.24).

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(557/27) L'entreprise de Los Angeles/Cal. SUNKIST GROWERS INC. a concédé à la firme NUTRICIA BELGIQUE SA d'Aartselaar (cf. n° 366 p.29), membre du groupe néerlandais NUTRICIA N.V. de Zoertermeer (cf. n° 503 p.31), la licence de préparation et vente en Belgique de ses jus de fruits à partir de concentrés naturels en poudre - produits jusqu'ici dans le pays par la succursale (Aalst) de la firme néerlandaise VRUMONA N.V. de Bunnik (cf. n° 475 p.27), membre du groupe brassicole HEINEKEN'S BIERBROUWERIJ MIJ. N.V. (Amsterdam).

Les produits SUNKIST sont fabriqués et commercialisés dans de nombreux pays européens, notamment : 1°) aux Pays-Bas par N.V. LIMONADEFABRIEK WINTERS (Maarheze), après l'avoir été par VRUMONA (cf. n° 484 p.26); 2°) en République Fédérale par les firmes de Hambourg J.A. KAHL (importatrice) et GEORG & JURGEN RIKFERTSEN (concessionnaire), etc...

** (557/27) Filiale de l'entreprise allemande de gaz industriels et équipements de soudure INDUSTRIEGAS GmbH & Co KG (Köln-Braunsfeld) et liée depuis peu par un accord de coopération avec l'entreprise de crèmes glacées ALLGEMEINE LEBENSMITTELBETRIEBE INH. TEO SCHÖLLER (Nuremberg), la société de produits alimentaires surgelés GRONLAND GmbH de Grevenbroich (cf. n° 538 p.28) a pris le contrôle majoritaire de son homologue LIPPISCHE FRISCHKOST-FROSTEREI GmbH (Lemgo) au capital élevé à cette occasion de DM. 1,3 à DM. 2,8 millions.

Cette dernière (cf. n° 551 p.33), que continuera à animer M. Herbert Lüpke, comptait jusqu'ici parmi ses actionnaires la famille Lüpke (30 %) ainsi que les firmes GEBR. SCHULTE FLEISCHWARENVERTRIEB AG de Dissen/Teut. (20 %), VERSMOLDER FLEISCHWAREN- & GEMÜSEKONSERVENFABRIK STOCKMEYER KG de Versmold (20 %), WRENGER KG de Lemgo (10 %), etc...

** (557/27) Issue de l'absorption en 1968 de la BOULANGERIE LEON PAUWEN SA (Molenbeek-St-Jean/Bruxelles) par la BOULANGERIE-PATISSERIE -BISCUITERIE SORGELOOS SA (Bruxelles), l'entreprise de panification fine PAUWEN-SORGELOOS SA (Molenbeek-St-Jean), au capital de FB. 50 millions, est désormais présente en République Fédérale avec la société PAUWEN-SORGELOOS GmbH (Thorr/Bergheim), au capital de DM. 20.000, que gère M. Karl den Bossche.

** (557/28) Filiale en France du groupe de New York COLGATE PALMOLIVE C° (cf. n° 525 p.26) à travers la société COLGATE PALMOLIVE SA (Courbevoie/Hts-de-Seine), la conserverie ETS. BARBIER & DAUPHIN SA d'Aix-en-Provence/B. du Rh. (cf. n° 484 p.26) a mis fin aux activités de la succursale qu'elle avait ouverte à Genève en 1963.

** (557/28) La firme française d'installation et approvisionnement de distributeurs de boissons et denrées alimentaires pour magasins, lieux publics, bureaux, etc... COMPTOIR LYONNAIS DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES SA (Lentilly/Rhône) a transformé sa succursale à Woluwe-St-Lambert/Bruxelles en filiale sous le nom de CLAP BENELUX SA (capital de FB. 0,5 million). Le siège de celle-ci a été transféré à Tervuren, et sa direction est assurée par M. R. Donner.

** (557/28) Sept laiteries du Nord de la République Fédérale, couvrant ensemble plus de 60 % du marché de la région pour un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 330 millions, ont conclu un accord de coopération en matière de commercialisation. Il s'agit des sociétés HANSA MEIEREI HAMBURG eGmbH (Hambourg), ADELBYER MEIEREI eGmbH (Flensburg), HANSA-MILCH OSTHOLSTEIN-LÜBECK eGmbH (Lübeck), MILCHVERWERTUNG HILDESHEIM-PEINE eGmbH (Hildesheim), MILCHVERSORGUNG HANNOVER eGmbH (Hanovre), VEREINIGTE BRAUNSCHWEIGER MOLKEREIEN eGmbH (Brunswick) et KIELER MILCHZENTRALE eGmbH (Kiel).

** (557/28) Le groupe de distillerie d'Amsterdam N.V. AMSTERDAMSCH E LIKEURSTOKKERIJ "T" LOOTSJE DER ERVEN LUCAS BOLS (cf. n° 537 p.27) a pris à Rotterdam le contrôle de la firme d'eaux de vie et liqueurs BLANKENHEYM & NOLET'S DISTILLEERDERIJ N.V. Occupant, sous la direction de M. C.P. von Lede, une cinquantaine de personnes, celle-ci dispose d'un important réseau de distributeurs à l'étranger, notamment Bruxelles, Hambourg, Senonches/E. & L., Gênes, Londres, etc...

METALLURGIE

(557/28) Le groupe américain de fonderie électrique et matières abrasives chimiques et réfractaires NORTON C° de Worcester/Mass. (cf. n° 551 p.23) a étoffé ses intérêts en France avec l'acquisition du contrôle à Paris de la société de meules et produits abrasifs (usine à Ambroise) ETS A. HUARD SA (capital de F. 3,3 millions), que continuera à présider M. André Huard. Réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à F. 15 millions, cette dernière a absorbé en 1969 les sociétés de Paris ETS P. HENRY SA (capital de F. 84.850), STE IMMOBILIERE DU VAL-DE-LOIRE-SAVAL SA (F. 1,06 million) et STE IMMOBILIERE HUGAU SA (F. 1,26 million).

Le groupe américain possède une filiale à Conflans-Ste-Honorine/Yvelines, NORTON SA, qui, après avoir récemment absorbé la société CONSTRUCTION EQUIPEMENT & MACHINERY C° (FRANCE) CEMCO-FRANCE Sarl (Conflans-Ste-Honorine), vient d'ouvrir à Bruxelles, à l'enseigne CONSTRUCTION EQUIPEMENT & MACHINERY, une succursale dirigée par M. Guillaume Casier.

** (557/28) Des intérêts français portés par MM. Jean et Henri Colomb (St-Chamond/Loire) ont été à l'origine à Luxembourg de la société de découpage, concassage et récupération de métaux, fers et aciers STE LUXEMBOURGEOISE DE TRAVAUX POUR LA SIDERURGIE . SOLUTRASID (capital de F. Lux. 100.000).

** (557/29) Filiale à 94,4 % du groupe sidérurgique de Duisburg-Hamborn AUGUST THYSSEN HÜTTE AG (cf. n° 549 p.35), l'entreprise d'aciers spéciaux DEUTSCHE EDELSTAHLWERKE AG de Krefeld (cf. n° 505 p.24), qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de DM. 961 millions, se propose d'acquérir, sous réserve de l'autorisation de la Commission de Bruxelles, le contrôle de deux entreprises familiales de la branche, C. KUHBIER & SOHN OHG de Dahlebrück/Westf. (640 salariés) et STAHLWERK CARP & HONES KG de Düsseldorf-Nord (770 salariés), qui réalisent ensemble un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 70 millions.

De son côté, THYSSEN prépare la fusion de ses filiales (96 % et 98,2 % respectivement) NIEDERRHEINISCHE HÜTTE AG de Duisburg-Hochfeld (capital de DM. 55,2 millions) et HÜTTENWERK OBERHAUSEN AG d'Oberhausen (DM. 260 millions), qui forment ensemble le troisième groupe mondial de fil laminé avec une capacité annuelle de 1,5 million de t. environ (soit près de 50 % de la production allemande et environ 20 % de la production communautaire). Il a récemment (cf. n° 549 p.35) concentré ses activités dans le secteur des tubes d'acier avec celles du groupe MANNESMANN AG (Düsseldorf) au sein d'une filiale 33,3/66,6, MANNESMANNRÖHRENWERKE GmbH (Düsseldorf), issue de la transformation de la société GFS-GESELLSCHAFT FÜR STAHLVERARBEITUNG GmbH : celle-ci a vu son capital élevé de DM. 0,02 à 300 millions après avoir reçu notamment les actifs de l'entreprise THYSSEN RÖHRENWERKE AG avant sa prochaine absorption par THYSSEN. Les deux groupes préparent également la mise en commun de leurs intérêts dans le domaine des tubes pour roulements au sein d'une filiale paritaire, WÄLZLAGERROHR GmbH (à laquelle DEUTSCHE EDELSTAHLWERKE apportera son Département spécialisé). Enfin l'entreprise THYSSEN STAHLROHR VERKAUFS GmbH (Düsseldorf), dont le capital a été élevé de DM. 20.000 à 100.000, a été transformée en MANNESMANN-PRÄZISROHRVERKAUF GmbH.

** (557/29) Le groupe mécanique et sidérurgique de Bielefeld BENTELERWERKE AG (cf. n° 410 p.25) a renforcé son Département "tubes en acier" avec l'acquisition à Krefeld de l'entreprise GESELLSCHAFT FÜR GIESSEREI & EISENVERARBEITUNG mbH, VORM. GEBR. GLITTENBERG GmbH (capital de DM. 2,5 millions). Celle-ci, qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 30 millions (cf. n° 403 p.28) était passée en 1967, à travers les firmes FIDES VERWALTUNGS GmbH et UNION TREUHAND GmbH (Francfort), sous le contrôle de la BfG-BANK FÜR GEMEINWIRTSCHAFT AG de Francfort (cf. n° 555 p.28) qui en a réorganisé les structures.

BENTELER a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires consolidé de DM. 360 millions avec 5.300 salariés. Il a pour principales filiales les sociétés DELTA KÜHLSCHRANK GmbH (Bielefeld), BENTELER PRESS-WALZWERK GmbH (Paderborn), BEKA LUFTTECHNIK GmbH (Bielefeld), PADERWERK GEBR. BENTELER KG (Schloss Neuhaus/Paderborn) - dont l'associée personnellement responsable est la filiale CHAMPION EISEN- & METALLWERK GmbH (Paderborn) - et BENTELER PRESS- & WALZWERK GmbH (Paderborn). En France, il est présent avec la société CALITUBE Sarl (Nanterre/Hts-de-Seine), en Italie sa filiale TUBI BENTELER ITALIANA-T.B.I. SpA (Brindisi) est directement contrôlée par les holdings BEROSTA HOLDING AG (St-Moritz/Grisons) et OTEL AG (Arosa/Grisons).

** (557/29) Occupant plus de 3.000 personnes dans ses six usines, la firme française de transformation métallurgique ETS BERTRAND FAURE SA de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. n° 380 p.9 A) a procédé à une scission partielle d'actifs au profit de deux filiales créées fin 1969 à Puteaux : son Département "ressorts pour literie et articles d'ameublement" (actifs bruts de F. 19,47 millions) a été apporté à la société EPEDA SA dont le capital a été porté en conséquence à F. 8,9 millions, sa Division "dossiers, sièges de véhicules, accessoires de carrosserie" (actifs de F. 19,05 millions) est allée à la STE INDUSTRIELLE BERTRAND FAURE SA.

Présidée par M. Bertrand Faure, cette dernière a également reçu divers autres actifs des filiales UNIFER SA de St-Nicolas-de-Redon/L. Atl. (F. 7,15 millions), LE TUBE OUVRE SA de Pierrepont/M. & M. (F. 10,09 millions) et STE INDUSTRIELLE DE MAGNY & LURE SA de Magny-Vernois/Hte Saône (F. 6,91 millions).

** (557/30) Une importante opération de rationalisation va s'effectuer au sein du groupe de Nancy CIE DE PONT-A-MOUSSON SA (avant sa fusion avec la CIE DE SAINT-GOBAIN SA - cf. notamment n° 556 p.27) au profit de la STE DES FONDERIES DE PONT-A-MOUSSON SA (cf. n° 532 p.40), qui absorbera la STE MINIERE & METALLURGIQUE DU PERIGORD SA (cf. n° 501 p.27).

Employant ensemble plus de 8.000 personnes (5.850 pour les FONDERIES) dans sept usines, ces deux affaires, spécialisées dans les canalisations en fonte, tubes d'aciers soudés, robinetterie, vannes, etc..., réalisent un chiffre d'affaires cumulé de plus de F. 820 millions. Toutes deux sont présidées par M. B. Gardair et dirigées par M. H. Cousin.

** (557/30) Les intérêts commerciaux à Paris du groupe métallurgique de Cologne OTTO WOLFF AG (cf. n° 541 p.31) vont être rationalisés au profit de sa filiale à 90 % FERROMONTANE SA (cf. n° 112 p.21) : présidée par le Dr. Karl F.K. Schluppkoten, celle-ci absorbera la filiale à 51 % de vente de fers et aciers FERROMETAL SA (actifs bruts de F. 3,61 millions), qu'anime M. A. Roemer, et portera en conséquence son capital à F. 4,17 millions.

OTTO WOLFF a dans ce secteur une filiale à Saarbruck, FERRUM GmbH (capital de DM. 6,5 millions) - sans liens avec la firme FERRUM GmbH de Dinkelscherben (groupe FRIED. FLICK - cf. n° 552 p.39) - que dirige M. Gustav Kurz, administrateur de FERROMETAL et de FERROMONTANE.

** (557/30) Spécialiste en Belgique de l'affinage du zinc ainsi que de la production de superphosphate et engrais, la STE DE PRAYON SA de Prayon-Trooz (cf. n° 514 p.29) s'est assurée à Dortmund le contrôle de la firme de négoce de métaux non-ferreux GUSTAV FISCHER & C° GmbH.

La compagnie belge compte parmi ses actionnaires la STE GENERALE DE BELGIQUE SA (Bruxelles), l'UNION MINIERE SA (Bruxelles), la MUTUELLE DE FINANCEMENT & DE GESTION-MUFINA SA (Luxembourg), STE DE FINANCEMENT & DE PARTICIPATION-FINAPART SA (Luxembourg), etc...

** (557/30) Spécialiste aux Pays-Bas d'ameublement et équipements métalliques tubulaires pour gymnases, écoles, etc..., la firme JANSSEN & FRITSEN N.V. ('t Hout-Helmond) a formé en Belgique une filiale commerciale, JANSSEN & FRITSEN BELGIE N.V. (Oud-Heverlee) au capital de FB. 1 million.

Animée par M. Jacobus H. Janssen, la fondatrice a une affiliée aux Pays-Bas, PETIT & FRITSEN N.V. (Aarle-Rixtel), minoritaire dans la nouvelle affaire, et une filiale sous son nom en République Fédérale (Hagen/Westf.).

** (557/30) Le groupe commercial international CURACAOSCHE HANDEL-MIJ.-C.T.C. N.V. d'Amsterdam (cf. n° 195 p.20) a diversifié ses intérêts en prenant le contrôle aux Pays-Bas de deux entreprises de métallurgie et fonderie pour radiateurs, B. MINKEMA & ZONEN N.V. (Nieuwpoort et Hardenberg) et VAN DER SCHOOR N.V. (Spijkenisse).

C.T.C., qui a également acquis la majorité de la firme de vente d'appareils de chauffage TECHNESSEN N.V. (Amsterdam), a dans ce secteur une filiale de vente en gros CETRA N.V. (Amsterdam), spécialisée dans les appareils du groupe GENERAL ELECTRIC C° (New York).

PAPIER

(557/31) Passée récemment (cf. n° 547 p.35) sous le contrôle 51/49 des groupes allemand FELDMÜHLE AG (Düsseldorf) et néerlandais KON. NED. PAPIERFABRIEK N.V. (Maastricht). l'entreprise de transformation papetière néerlandaise (ouate de cellulose notamment) N.V. PAPIERFABRIEK GENNEP (PAGE) de Gennepe (cf. n° 520 p.36) s'est donnée à Schaerbeek-Bruxelles une filiale de vente de tissus de papiers et ouates d'hygiène, DOULANGE SA (capital de FB. 0,3 million), que dirige M. Karel E. de Steenhuyzen Piters.

Déjà présent à Bruxelles avec la société PAGE N.V. (cf. n° 505 p.20), la fondatrice possède plusieurs autres filiales du même nom en Europe, notamment à Paris, Düsseldorf et Copenhague.

PARFUMERIE

(557/31) Le groupe de parfumerie et cosmétiques ESTEE LAUDER INC. de New York (cf. n° 554 p.37) a créé à Paris, auprès de la succursale de sa filiale d'Amsterdam ESTEE LAUDER COSMETICS (EUROPA) N.V., la société CLINIQUE LABORATORIES Sarl (capital de F. 20.000) pour l'exploitation d'instituts de beauté et la vente de produits de toilette, hygiène, parfumerie, etc... Gérée par M. Raymond Bernay, celle-ci est directement contrôlée par la filiale de Toronto ESTEE LAUDER COSMETICS LTD, en association symbolique (0,5 %) avec l'affiliée de Paris ESTEE LAUDER SA (capital récemment porté à F. 1,3 million).

La fondatrice a récemment formé à Milan une filiale à même vocation, CLINIQUE LABORATORIES Srl, et elle prépare des opérations identiques en Belgique et République Fédérale notamment.

** (557/31) Animée par MM. Kurt et Armin Haab, la firme suisse de produits chimico-pharmaceutiques CHANDOR SA de Baar (cf. N° 327 p. 31) a installé à Milan une filiale de vente de produits de parfumerie et de toilette, MONO-COSMETIC SpA (capital de Li. 1 million), dirigée par MM. Paolo Fiocchi (associé pour 50 %) et Stefano Borletti.

PETROLE

(557/31) Le groupe de Glasgow BURMAH OIL C° LTD a renforcé ses intérêts en Belgique (cf. notamment N° 518 p. 33) et en République Fédérale en créant à Bruxelles et Hambourg deux affaires spécialisées dans les additifs pétroliers et lubrifiants : (1) EDWIN COOPER SA (capital de FB 100.000), présidée par M. James A. Hancock et dirigée par M. Roger Heughan; (2) EDWIN COOPER & C° GmbH (capital de DM 50.000), gérée par MM. J.A. Hancock et K.M. Selk. Il partage le contrôle de la première avec sa filiale de Londres EDWIN COOPER & C° LTD (majoritaire) et cinq autres affiliées dont MANCHESTER OIL REFINERY (HOLDINGS) LTD (Londres) et THE RAWPLUG C° LTD (Kingston Upon Thames/Surrey).

Principale actionnaire avec quelque 23 % (après l'Etat, majoritaire) du groupe THE BRITISH PETROLEUM C° LTD (Londres), la fondatrice a dernièrement conclu un accord avec le groupe MONSANTO C° de Saint Louis/Mo. (cf. N° 552 p. 37) lui reprenant, pour le compte d'EDWIN COOPER, ses activités de recherche, production et marketing en Europe et aux Etats-Unis dans le secteur des additifs pétroliers.

** (557/32) Filiale à Houston/Texas du groupe INTERNATIONAL MINERALS & CHEMICALS CORP. de Skokie/Ill. et New York (cf. N° 510 p. 31), la compagnie de services pour forages pétroliers I.M.C. DRILLING MUD INC. a installé une filiale à Milan I.M.C. DRILLING MUD SpA (capital de Li. 1 million) que préside M. Charles P. Loucks et dirige M. Kenneth J. Dormann.

La fondatrice dispose de plusieurs filiales d'engineering et services pétroliers en Europe, notamment en Grande-Bretagne (cf. N° 437 p. 27) et aux Pays-Bas (cf. N° 479 p. 35).

PHARMACIE

(557/32) Le groupe pharmaceutique allemand BOEHRINGER-MANNHEIM GmbH de Mannheim-Waldhof (cf. N° 553 p. 37) a enrichi ses intérêts sur le continent américain en acquérant un intérêt de 49 % dans la firme qui assure sa représentation au Mexique, PHARMACEUTICALS LAKESIDE SA (Mexico-City). Celle-ci, qui a réalisé en 1969 avec 400 salariés un chiffre d'affaires équivalent à DM 25 millions, continuera à assurer la représentation de la société pharmaceutique de Hambourg NORDMARK-WERKE GmbH (cf. N° 425 p. 31), filiale du groupe B.A.S.F.-BADISCHE ANILIN & SODA-FABRIK AG (Ludwigshafen).

Propriété de la famille Engelhorn, le groupe de Mannheim a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de DM 350 millions environ. Il est notamment présent en Amérique Latine avec le holding BOMALA-HOLDING BOEHRINGER MANNHEIM LATINO-AMERICANA SA (Rio-de-Janeiro) et BOEHRINGER ARGENTINA SA (Buenos Aires). A Tokyo, il s'est récemment associé au groupe YAMANOUCI PHARMACEUTICAL CO LTD pour la création d'une filiale industrielle ommune.

** (557/32) Filiale commune à Milan des groupes MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (Milan) et RHONE-POULENC SA (Neuilly-sur-Seine), la STA FARMACEUTICI ITALIA SpA-FARMITALIA (cf. N° 499 p. 33) va renforcer ses intérêts industriels à l'étranger (cf. N° 414 p. 34) en installant près de Tripoli/Libye une usine pharmaceutique qui sera exploitée par une affaire constituée en association avec des intérêts privés et publics locaux.

PLASTIQUE

(557/32) La représentation en République Fédérale des articles plastiques de l'entreprise française PLANET-WATTOHM SA (Neuilly/Hts-de-Seine) est désormais du ressort de la firme PLANET-WATTOHM GmbH (Cologne), nouvellement formée au capital de DM 20.000 avec pour gérants MM. Pierre Abony (Paris) et Fritz Geist.

La fondatrice (capital de F. 6,23 millions) est spécialisée dans ses usines à La Roche-de-Rame/Hts Alpes, Senlis/Oise, Lautenbach/Ht Rhin et Bobigny/Seine-St-Denis dans l'électro-métallurgie, l'extrusion de pièces rigides, le moulage de pièces en polyester, la chaudronnerie plastique, etc ... Elle est née en 1967 de l'absorption de la société WATTOHM SA (Paris) par la compagnie LES USINES DU PLANET SA (Neuilly), qui a adopté alors son actuelle raison sociale.

** (557/34) Un accord de coopération a été conclu en République Fédérale entre les firmes de confection textile BEKLEIDUNGSWERKE ERWIN HUCKE OHG de Nettelstedt/Westf. (cf. n° 507 p.34) et BEKLEIDUNGSINDUSTRIE EDUARD WILKEN KG (Gelsenkirchen-Buer).

La première qui emploie 3.000 personnes possède de nombreuses filiales : RAVENS BEKLEIDUNGSINDUSTRIE OHG (Espelkamp), KÖNIGSMÜHLE KLEIDERFABRIK, SPEZIALFABRIK FÜR MÄDCHEN-OBERKLEIDUNG OHG (Lübbecke/Westf.), HERRENKLEIDERFABRIK R. BUSCH & C° KG (Osnabrück) et OVERMEYER KG KNABENKLEIDERFABRIK (Osnabrück). La seconde, propriété de M. Eduard Wilken, réalise avec 600 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 20 millions.

** (557/34) Le groupe LAINIERE DE ROUBAIX-PROUVOST-MASUREL SA de Roubaix/Nord (cf. n° 553 p.40) a renforcé ses intérêts dans le tissage du Nord de la France - où il est récemment devenu actionnaire de la compagnie LOUIS LEPOUTRE SA (Roubaix) - en prenant une importante participation dans le groupe D.M.R. SA de Comines (cf. n° 529 p.30 et supra).

Celui-ci (anc. ETS D. DUCARIN SA - cf. n° 497 p.40), qui emploie un millier de personnes à la fabrication de housses automobiles, sangles, rubans, tissus pour imperméables, tenues de sport (marques Duc, TN, RF, Youthal, etc...), a pour principales filiales les firmes CUSTOMAGIC EUROPE SA (cf. n° 511 p.35) et PROMETO SA de Comines (marque "F.M.R." de lingerie non tissée).

TOURISME

(557/34) Membre depuis 1968 du groupe de New York W.R. GRACE & C° (cf. n° 519 p.31), la CIE DES RESTAURANTS JACQUES BOREL SA (Paris) s'est dotée d'une filiale à Bruxelles, CIE GENERALE BELGE DE RESTAURATION SA (capital de FB. 2 millions), chargée, sous la présidence de M. Bernard Westercamp, de la création d'une chaîne de restaurants en Belgique.

BOREL, qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires consolidé de F. 106,9 millions, a par ailleurs définitivement arrêté le principe de l'absorption de sa filiale STE CAFE BIARD SA de Paris (capital de F. 7,5 millions).

** (557/34) Filiale à Londres du TRUST HOUSE GROUP LTD, qu'anime Lord Crowther (cf. n° 432 p.32), la firme TRUST HOUSE HOTELS LTD a ouvert à Bruxelles une succursale qui, sous la direction de MM. A. Hutcheon et P. Buttery, a mission d'installer en France, République Fédérale, Italie du Nord, Suisse (et ultérieurement au Benelux, en Espagne, Autriche et Scandinavie) une chaîne d'une cinquantaine d'hôtels-restaurants routiers (plus de 7.500 chambres).

Le programme mis en route fin 1969 par TRUST HOUSE HOTELS représente un investissement initial de £ 35 millions, fourni pour partie par un emprunt de \$ 18 millions lancé par une nouvelle société soeur aux Pays-Bas, TRUST HOUSE GROUPE FINANCE N.V. Il sera réalisé (1/3 chacune) avec ses affiliées pour respectivement 7 % et 8 % TRAVELODGE INTERNATIONAL INC., membre du groupe américain TRAVELODGE CORP. d'El Cajon/Cal. (cf. n° 212 p.25), et TRAVELODGE AUSTRALIA LTD (sans liens financiers directs avec le groupe américain).

** (557/35) Membre depuis 1967 du groupe R.C.A. CORP. de New York (anc. RADIO CORP. OF AMERICA - cf. n° 540 p.25), la firme de leasing automobile de New York HERTZ CORP. (cf. n° 485 p.38) a formé la société HERTZ LUXEMBOURG SA (capital de F. Lux. 1 million) qui, directement contrôlée par la filiale HERTZ INTERNATIONAL LTD (New York) a pour objet la diffusion, éventuellement par franchising, du système Hertz de location de voitures sans chauffeur dans le pays, le seul du Marché Commun où le groupe n'avait pas de filiale.

TRANSPORTS

(557/35) Chargée du transport par route, fer, eau ou air des véhicules produits par sa compagnie-mère R.N.U.R.-REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne-Billancourt (cf. n° 553 p.30), la CIE D'AFFRETEMENT & DE TRANSPORT-C.A.T. SA (Boulogne-Billancourt) s'est donnée une filiale à Anderlecht-Bruxelles, C.A.T. BELGE SA (capital de FB. 300.000), présidée par M. J. Remiot et dirigée par M. Julien Bay.

** (557/35) Affilié à la STE GENERALE DE BELGIQUE SA (Bruxelles), le groupe de transport d'Anvers CIE MARITIME BELGE (LLOYD ROYAL) SA (cf. n° 545 p.37) s'est associé à parité avec six sociétés d'affrètement et transport qui lui sont affiliées ou liées à Bruxelles ou Anvers pour former l'entreprise d'exploitation de cadres et containers I.C.C.S.-INTERNATIONAL CONTAINERS & CHASSIS SERVICE N.V. (capital de FB. 5 millions).

Dirigée par MM. P. Pluys et P. de Landsheer, celle-ci a eu pour autres fondatrices : TRACTO N.V. d'Anvers (anc. FREDDYTRANS Pvba), BELGO BRITISH STEVEDORING C° N.V. d'Anvers (cf. n° 530 p.35), CONTAINER MARINE BELGIUM SA de Bruxelles (anc. SHIP & GENERAL STORES C° SA - cf. n° 503 p.38), STEVEDORING C° GYLSSEN N.V. (Anvers), ARMEMENT DEPPE SA (cf. n° 461 p.35) et AGENCE MARITIME INTERNATIONALE-A.M.I. SA d'Anvers (cf. n° 506 p.37).

VERRE

(557/35) Le groupe français CIE DE SAINT-GOBAIN SA de Neuilly s/Seine (cf. n° 556 p.27) a constitué à Bruxelles la société SAINT-GOBAIN BENELUX SA (capital de FB. 3 millions) qui, présidée par M. Robert Lorderau, directeur à la Division Verre de la fondatrice et dirigée par M. Christian Dehollain, est chargée de la coordination et de la gestion des filiales et affiliées tant en Belgique que dans les pays limitrophes.

Les intérêts verriers du groupe dans cette région comprennent notamment les filiales absolues belge GLACERIE DE FRANIERES SA de Franières/Namur et Auvélais (cf. n° 462 p.48) et néerlandaise NIEUWE NED. MIJ. TOT VERVAARDIGEN VAN SPIEGELGLAS, GLAZEN VOORWERPEN & CHEMISCHE PRODUCTEN N.V. de Sas-van-Gent (cf. n° 280 p.32), ainsi que des intérêts directs ou indirects en Belgique dans GLACERIES DE SAINT-ROCH SA (cf. n° 540 p.42), ISOVERBEL SA (cf. n° 519 p.37), EXPROVER-STE D'EXPORTATION DE GLACES & PRODUITS VERRIERS SA (cf. n° 190 p.31), VERLICA MOMIGNIES SA (cf. n° 525 p.34), etc ...

** (557/35) Animée par M. Johannes C. Ouwehand et spécialisée dans les verres incassables et de sécurité, la firme d'Amsterdam STAALGLAS N.V. a installé en Belgique une filiale commerciale, SAFETY GLASS SERVICE N.V. (Kontich) au capital de FB. 1 million, dirigée par M. Eduard de Donker.

DIVERS

(557/36) Spécialisée à Paris dans la distribution de matériels de bureau (porte-plumes, stylos, crayons, gommes, etc...) l'entreprise APEC SA (cf. n° 528 p.34) est désormais présente à Cologne avec la société APEC DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 20.000), dont les gérants sont MM. Renaud Farjon, son propre président, Michel Latrois et Thomas Zimmermann.

La fondatrice assure notamment la commercialisation des articles de bureau des sociétés BAIGNOL & FARJON SA (Boulogne-sur-Mer/Pas-de-Calais) et BLANZY-CONTE-GILBERT SA (Paris). Elle avait déjà à l'étranger une filiale quasi-absolue, APEC ITALIANA SpA (Milan).

** (557/36) La firme néerlandaise d'articles de décoration et ameublement (bois, faïence, céramique, etc...) HOUTWARENFABRIEK v/h WILLEMSTEIN N.V. (Gorinchen) a pris pied en Belgique en installant une filiale de vente à Aalst, WILLEMSTEIN BELGIE Pvba (capital de FB. 250.000), que gère M. Japhet Willemstein (Rotterdam), son propre directeur.

** (557/36) La représentation en République Fédérale des articles de bureau, papiers et matières plastiques de la compagnie suisse POPYRIA AG de Rümlang/Zurich (capital de FS. 2 millions) a été confiée à la firme DEUTSCHE POPYRIA GmbH (capital de DM. 20.000), nouvellement formée à Kriftel/Taunus à cet effet avec pour gérant M. Karl Mäder (Glatthbrugg/Suisse).

** (557/36) L'entreprise d'exploitation et usinage de bois tropicaux SA EXPLOITATIONS FORESTIERES RECHENMANN (Abidjan/Côte d'Ivoire) s'est donnée à Camarade/Gironde une filiale industrielle, MIVEC-FRANCE SA (capital de F. 600.000) qui, présidée par M. Bernard Rechenmann, son propre directeur, se spécialisera dans les menuiseries extérieures de bâtiment.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Adca	P. 25	Deutsche Edelstahlwerke	P. 29
American International Underwriters	22	Diehl	23
Apec	36	D. M. R.	33-34
Ashmore, Benson, Pease & C°	24	Doulangue	31
Automation Chimique & Nucléaire	22		
		E. M. I.	21
Banca Nazionale dell'Agricoltura	26	Epeda	29
Banca Nazionale del Lavoro	21	Estee Lauder	31
Bankers Trust	26	Euromacchine	19
Banque du Benelux	27	Euromedico	22
Banque Européenne d'Outre-Mer	25	European Horological Imports	19
Banque Lambert	26	European Overseas Issuing Corp.	26
Banque Rothschild	26		
Barbier & Dauphin (Ets.)	28	Farmitalia	32
Basf	15-32	Faure (Ets. Bertrand)	29
Bauknecht	17	Ferromontane	30
Beiko Maschinenzubehör	20	Feuchtwanger	25
Bekleidungswerke Erwin Hücke	34	FFG France-Factoring Groupe	26
Benteler Werke	29	First National City Bank	27
Berliner Handelsgesellschaft	26	Fischer & C° (Gustav)	30
Böhringer-Mannheim	32		
Bols (Erven Lucas)	28	General Electric C°	16-22
Bull-General Electric (Cie)	22	Generale (Sté)	25
Burmah Oil	31	Générale Belge de Restauration	34
		Générale de Belgique (Sté)	30-35
Cableries & Tréfileries de Cossonay	18	Grönland	27
C.A.T. Belge	35	Grosfillex	33
CdF Chimie	16		
Cecast	24	Hansa Meierei Hamburg	28
Chandor	32	Hertz	35
Charbonnages de France	16-19	Hoechst	16
Chaussures Eram	15	Honeywell	22
Clap Benelux	28	Huard (Ets. A.)	28
Clinique Laboratoires	31		
Combustion Engineering	24	I. C. C. S.	35
Comptoir Lyonnais des Distributeurs		Ideal Belge	14
Automatiques	28	I. M. C. Drilling	32
Computer Services Europa	22	Industrie Meccaniche Lombarde	17
Continental Illinois National Bank & Trust	25	Industrie Riunite Eurodomestici	18
Cooper (Edwin)	31	Infonet	23
Credivit	27	Inter Europe Management	25
Crenette Italia	33	Italiana West-Pack (Cia)	33
C. T. C.	16	Iwema Machines	19
Curaçaosche Handel-Mij.	30	Janssen & Fritsen	30

Jeumont-Schneider	P. 17	Pont-à-Mousson	P. 30
		Porter Precision Products	20
Kemco	33	Prayon (Sté de)	30
Klöckner-Humboldt-Deutz	17-19	Prouvost	34
Kölsch-Fölzer-Werke	24	Quillery (Sté)	19
Körting	17		
Kuhbier & Sohn (C.)	29	Rayne (H. & M.)	15
		Recognition Equipment	21
Lalux Sa Holding	27	Renault	35
Lander Alarmanlagen	17	Restaurants Jacques Borel	34
Larcier & Cie (R. L.)	26	Rhône Poulenc	32
Leifeld & C°	19	Rotobrite	21
Lièvre (La)	33	Saldelmi	16
Limitorque	22	Safety Glass Service	35
Lingl Ziegelbau (Hans)	24	Saint Gobain	15-30-35
Lintrol Systems	17	Saurer (Adolphe)	19
Lotus France	20	Sava Rubber	14
Lucht & Licht	33	Shell	14
Lurgi	24	S. I. M. I. S.	20
Luxembourgeoise (La)	27	Smith Kline Instruments	17
Mackenzie Hill	14	SMT Schwedische Werkzeugmaschinen	20
Maier Verlag (Otto)	21	Sofic	27
Manufacture Française de Chaussures	15	Solutrasid	28
Manhurhin	18-23	Solvay & Cie	33
Manutar	18	Stahlwerk Carp & Hones	29
Marine Union General Boats	15	Stokvis & Fils (R. S.)	18
Maritime Belge (LLoyd Royal)	35	Süddeutsche Präzisions GmbH	19
Mitton, Butler, Priest	26	Sunkist Growers	27
Mivec-France	36	System Technik	21
Mono-Cosmetic	31	Systems Programming	22
Morris (Herbert)	17	Terramatik	24
Music For Pleasure	21	Thyssen-Hütte (August)	29
Nazionale Optimisation (Sta)	21	Time-Share Europe	23
Norddeutsche Import- & Handelsges.		Truscon	14
Renz & C°	14	Trust House Hotels	34
Norton C°	28	Union des Assurances de Paris	25
Nutricia	27	Urwick International	16
Olympia-Werke	23	Ver. Ned. Uitgevers Bedrijven	23
Oppermann Holdings	22	Vermont Research Corp.	21
Papierfabriek Gennep	31	Vorwerk & C°	23
Papyria	36	Warner & Swasey-Stokvis	18
Pauwen-Sorgeloos	27	Wellington Management	25
Peugeot	19	Willemstein Belgie	36
Philips	18-23	Wolff (Otto)	30
Planet-Wattohm	32		
Poclain	20	Zanette Antonio & Figli	14